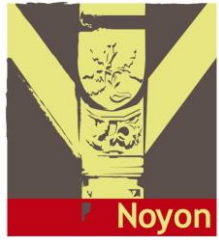


Société  
Historique  
Archéologique  
Scientifique



# Études

# Noyonnaises

Bulletin de la  
**SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ARCHÉOLOGIQUE  
ET SCIENTIFIQUE  
DE NOYON**

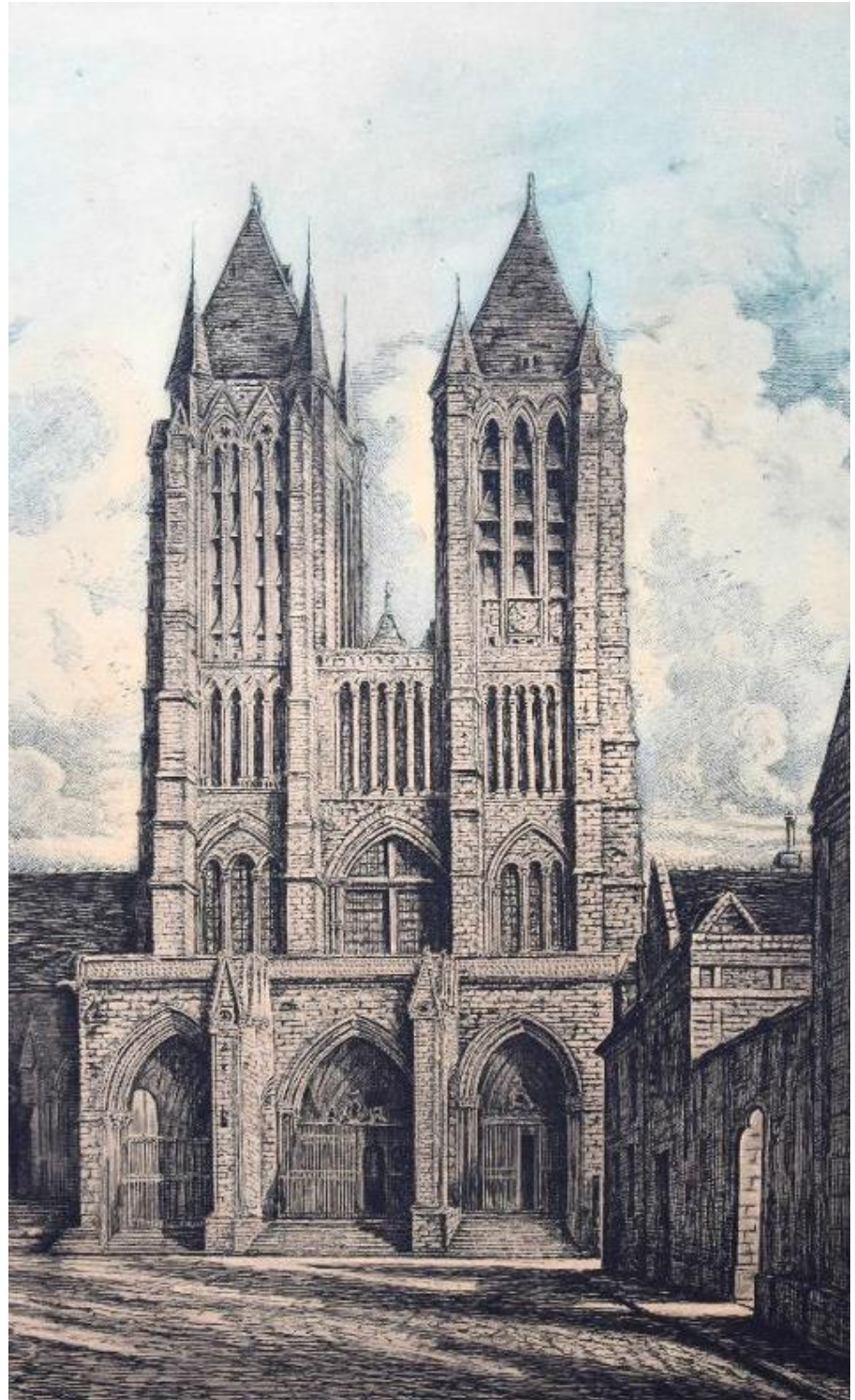
**La fortune  
des Barrillon**

**Les eaux à Suzoy  
d'après J-F. Léré**

**Les enfants  
de la Commune**

**Les déportés  
communistes  
de Carlepont**

**Avril 2026  
n°298**



**Programmation culturelle 2026**



**Éditorial**

Ce nouveau numéro des Études Noyonnaises est constitué d'articles portant sur des communes voisines de notre ville, en l'occurrence Carlepont, Élincourt-Sainte-Marguerite, Suzoy et divers autres villes et villages de l'Oise. Le premier d'entre eux retrace le parcours d'un autodidacte qui profita des revenus tirés de l'esclavage en Haïti pour établir une confortable situation financière et devenir l'un des principaux banquiers du Directoire puis du Consulat, assurant à son fils de solides bases à son implantation politique dans l'Oise. Cet itinéraire tranche avec celui de quelques enfants durant la Commune, gamins abandonnés et admis à l'hospice après l'arrestation de leurs parents ou internés dans des conditions extrêmes pour avoir participé à l'insurrection parisienne. La privation de liberté est, dans le premier cas, un ascenseur social, pour l'autre, une sanction. C'est au nom de cette même liberté que des militants communistes ont lancé des tracts et des journaux dans les rues de Carlepont le 16 septembre 1941, s'opposant par le verbe à l'occupation allemande en France. Arrêtés, jugés, condamnés, ils furent emprisonnés puis déportés le 12 mai 1944 par ce même occupant adepte d'une répression ultime. Les présentations de ces tragédies humaines alternent avec deux articles plus légers, l'un présentant les observations de l'érudit J-F. Léré sur les eaux courantes à Suzoy, l'autre évoquant l'Exposition Universelle de 1900 au travers de bons de souscription et de billets d'entrée. De quoi nous faire réfléchir sur notre humanité dans ce qu'elle peut créer de pire et de meilleur...

*Jean-Yves Bonnard,  
président de la SHASN*

**PROCHAINS RENDEZ-VOUS**

**Samedi 28 février 2026 à 14h30**

**Assemblée générale ordinaire**

Auditorium du Chevalet, Noyon

**Samedi 5 avril 2026 à 14h30**

**L'imaginaire d'une ruine : le Grand Théâtre des Mille et Une nuits, mémoire de l'âge d'or de Beyrouth**

Conférence par Souraya Chehade, architecte

Auditorium du Chevalet - 6 place Aristide Briand, Noyon

**Mardi 12 mai 2026 à 18h30**

**Des briques pour reconstruire Noyon**

Conférence par Jean-Louis Bernard, archéologue

Auditorium du Chevalet - 6 place Aristide Briand, Noyon

**Samedi 30 mai 2026 à 14h30**

**Visite guidée des Archives de Compiègne et de son agglomération**

par Frédéric Guyon, directeur des Archives

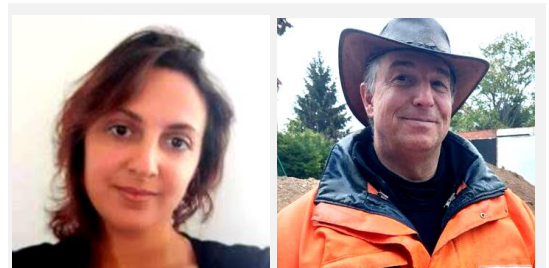
Rendez-vous au Pôle de développement de Margny  
104 rue Georges Guynemer, Margny-lès-Compiègne

**Mardi 9 juin 2026 à 18h30**

**Les très riches heures du duc de Berry**

Conférence de Marie-Pierre Dion, conservatrice générale

Auditorium du Chevalet - 6 place Aristide Briand, Noyon



**Société Historique  
Archéologique et  
Scientifique de Noyon**

*Fondée en 1856  
régie par la loi de 1901  
sur les associations*

**Conseil d'administration**

**Président** : Jean-Yves Bonnard -  
**Vice-président** : Jérôme Broissard  
- **Secrétaire** : Fabien Crinon -  
**Secrétaire adjointe** : Anick Baulard – **Trésorière** : Loan Vo Duy -  
**Trésorier adjoint** : Thanh Vo Duy  
- **Bibliothécaire** : Mireille Strippe -  
**Archiviste** : André Lévêque - ad-  
joint : Daniel Lantoine -  
**Membres** : Hélène Dulauroy -  
Lynch - Calixte Madej - Jérôme  
Pauzet - Marc Talon - Xavier  
Lochmann.

**Directeur de la publication**

Jean-Yves Bonnard

**Comité de rédaction**

Anick Baulard, Jean-Yves Bon-  
nard, Fabien Crinon.

**Conception**

Jean-Yves Bonnard

**Impression**

Mairie de Noyon

**Dépôt légal**

2<sup>e</sup> trimestre 2026-ISSN 0753-4132

**Sommaire**

**Éditorial**, par Jean-Yves Bonnard

**Étude**

La fortune des Barrillon  
par Dominique Bordereaux  
et Jean-Yves Bonnard, p.3

**Document**

Les eaux à Suzoy,  
d'après Jean François Léré  
par Nicolas Coutellier-Leclerc, p.11

**Étude**

Les enfants de la Commune  
par Isabelle Gicquiaud, p.17

**Étude**

Jules Urier et Gilbert Pichart,  
déportés communistes de Carlepont  
par Jean-Yves Bonnard, p.21

**Don**

Bon de souscription et billets d'entrée  
à l'Exposition universelle de 1900  
par Jean-Yves Bonnard, p.29

**Éphémérides noyonnaises 2025**

par Fabien Crinon, p.31

**Cotisation 2026**

Membre actif.....17 €  
Couple.....29 €  
Étudiant.....10 €  
Membre bienfaiteur .....36 €

*Le site internet de la SHASN*

<http://www-societe-historique-noyon.fr/>

## DOCUMENT

## La fortune des Barrillon

par Dominique Bordereaux et Jean-Yves Bonnard  
membres de Patrimoine de la Grande Guerre

En 1838, François Sophie Alexandre Barrillon, à la tête d'une fortune plus que confortable, devient maire d'Élincourt-Sainte-Marguerite (Oise). François est le fils unique d'Alexandre Barrillon (1762-1817), banquier parmi les plus fortunés et les plus influents de la place de Paris sous le Directoire puis le Consulat, dont la richesse est liée à ses affaires en négoce transatlantique...

### Un passé esclavagiste

#### L'aventure à Saint-Domingue

Né à Serres (Hautes-Alpes), près de Gap, le 1<sup>er</sup> juillet 1762, Jean Joseph François Alexandre Barrillon est le fils du négociant calviniste<sup>1</sup> Paul Barrillon (1724-1793) et d'Élisabeth Isabeau Pinchinat (1725-1788). La jeunesse d'Alexandre Barrillon se déroule en partie à Bayonne, où il serait arrivé en 1778. Il s'y initie au négoce dans la famille de sa mère, laquelle a de gros intérêts à Saint-Domingue.

En 1782, à peine âgé de vingt ans, Alexandre Barrillon s'embarque pour Saint-Domingue où il se met au service, en tant que commis, d'Alphonse Danglade<sup>2</sup> négociant au Cap-Français<sup>3</sup>.



Partie française de Saint-Domingue vers 1780.

Un an plus tard, le jeune Barrillon entre dans la maison *Hugues et Payan* installée dans la même ville.

<sup>1</sup> «Barrillon, Jean Joseph François Alexandre (1762-1817)», *correspondance familiale* [En ligne], B, Biographies, Compléments historiographiques, mis à jour le 16/12/2011.

<sup>2</sup> Né à Bordeaux vers 1742, marguillier de la paroisse du Cap, Paul Aphonse d'Anglade décède au Cap-Français le 29 novembre 1786.

<sup>3</sup> Aujourd'hui Cap-Haïtien.

Les deux frères fondateurs de ce négoce, Pierre<sup>4</sup> et Jacques Hugues, originaires de Marseille, lui accordent un seizième d'intérêt dans leurs affaires. En 1786, il quitte les négociants avec 50 000 livres de bénéfices.



Plan de Cap Français en 1762.

#### Un mariage fructueux

Le 2 août 1787, Alexandre Barrillon épouse, à Saint-Domingue, Françoise Marguerite Chassi-Poulet dite « l'Aînée » (1759-1842), fabricante de mode avec sa sœur. Celle-ci apporte en dot 18 000 livres en or et argent. De plus, elle amène six esclaves ainsi dénommés sur l'acte de mariage<sup>5</sup> :

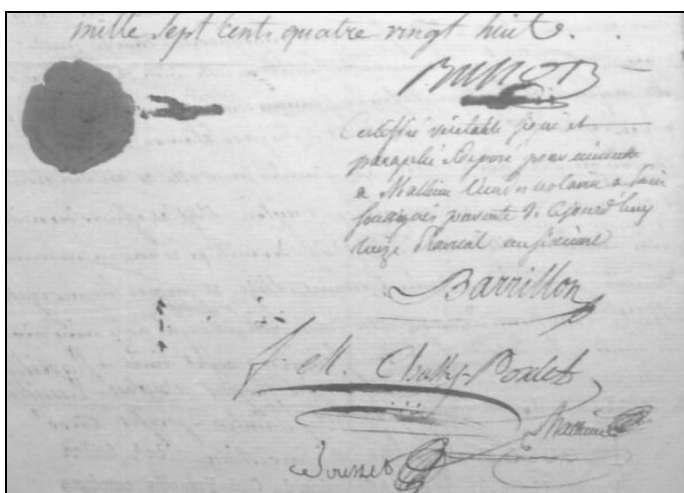
- 1 Angélique, créole âgée d'environ dix-huit ans sans estampe, estimée deux mille six cents livres.
- 2 Circé, nation Congo, estampée Chassi-Poulet Sœurs, âgée d'environ quatorze ans, estimée deux mille livres.

<sup>4</sup> Neveu du riche négociant de Marseille « Hugues l'aîné », il est natif de Grand en Dauphiné (diocèse de Gap). Mort le 1<sup>er</sup> janvier 1788, Barrillon est présent lors de son inhumation, cf. *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* n°179.

<sup>5</sup> Arch. nat., M.C.N., LXV, 663, 24 floréal an VI.

- 3 Cères même nation et estampe âgée d'environ dix ans, estimée deux mille livres.
- 4 Médée même nation et estampe âgée d'environ dix ans, estimée quatorze cents livres.
- 5 Justine nation Ibo sans estampe âgée d'environ huit ans, estimée mille livres<sup>6</sup>.
- 6 Pierre, mulâtre, actuellement à La Nouvelle-Orléans âgé d'environ trente ans, estimé trois mille livres.

Au total, elle apporte plus de 35 000 livres dans la corbeille de mariage, ce qui représente approximativement 363 000 € de nos jours !



Signatures au bas de l'acte de mariage.

### Un planteur esclavagiste

En septembre 1787, par acte passé devant M<sup>e</sup> Tasch, notaire au Cap-Français, Alexandre Barrillon acquiert pour moitié avec son ami Denis Castanet<sup>7</sup>, l'habitation du Pilate, dans le quartier de Plaisance (province du nord de Saint-Domingue) pour 380 000 livres. Ils possèdent donc une plantation et des esclaves issus de la traite atlantique.



Situation de l'habitation du Pilate.

<sup>6</sup> Les esclaves étaient marqués au fer rouge par un signe désignant son maître. Cette marque indélébile était appelée « estampe ». En France, le « Code noir » institué en 1685 sous Louis XIV par Colbert, réglementait le traitement de l'esclave dans les colonies. Par certains côtés, il était considéré comme un être humain, mais il était aussi, juridiquement, une chose, placée en dehors de tout droit de la personnalité.

<sup>7</sup> fils d'un marchand lyonnais devenu banquier. Il est témoin lors du mariage d'Alexandre Barrillon.

Puis, en janvier 1788, Barrillon et Castanet fondent une société commerciale dont les clauses et conditions font l'objet d'un contrat le 3 juin suivant. Outre la gestion de toutes les affaires de l'habitation du Pilate, la société prévoit de gérer toutes les affaires de commerce les concernant jusqu'en décembre 1792. Les associés travaillent notamment avec MM. Montet, Henry et Bellamy, négociants à Bordeaux. En juillet 1788, le couple Barrillon retourne en France et observe les prémices révolutionnaires. Pendant ce temps, son associé Castanet, confronté à une épidémie mortelle, procède au rachat d'esclaves.

Fin 1789, Alexandre Barrillon revient à Saint-Domingue tandis que son épouse reste à Paris. Il accepte sa nomination comme député à l'Assemblée de Saint-Marc. Commissaire de l'assemblée générale au Cap-Français, il assiste à l'ouverture de la séance par le président de Trémondrie et prête serment le lendemain. Revenu en septembre 1790 dans son exploitation en crise du fait de révoltes d'esclaves<sup>8</sup>, il prononce un discours le 3 octobre 1790 à l'assemblée paroissiale de Saint-Michel de Plaisance<sup>9</sup> et signe dans la gazette *Cap Français* une lettre dans laquelle il s'interroge sur la citoyenneté des gens de couleur : « (...) Une autre raison, non moins essentielle, qui demande impérieusement que Saint-Domingue ait dans son sein une Assemblée législative, c'est que celle de France a brisé la ligne qui séparait les trois ordres ; ici il faut consacrer cette différence, les citoyens blancs sont égaux entre eux, ils peuvent également aspirer à toutes les places, à tous les emplois ; mais les gens de couleur libres ? Quelle est la place que leur assigne la politique ? Vous le savez sans doute, Monsieur, et il est certain que l'Assemblée Nationale ne pourrait pas à la fois décréter la liberté et la servitude, l'égalité de tous les ordres et la séparation d'un ordre sur un autre. (...)»<sup>10</sup>

### La révolution haïtienne

Dans la nuit du 14 août 1791, une révolte d'esclaves est décidée au Bois-Caiman, terre reculée de la plantation Lenormand de Mézy. Menée à l'issue d'une cérémonie vaudou par Dutty Boukman, un esclave de la plantation Turpin, elle débute le 22 août par l'incendie de cinq habitations et le massacre des maîtres et de leur famille. Elle s'étend ensuite dans la plaine du Nord, tuant un millier de blancs et brûlant 160 sucreries et 1200 cafétérias. Voyant les esclaves progresser vers le Cap-Français, les autorités françaises ripostent et tuent Boukman dont la tête est exposée à la vue de tous.

<sup>8</sup> Recueils de pièces imprimées concernant Castanet, négociant à Saint-Domingue, cause portée devant le tribunal de commerce du département de la Seine, juin 1800.

<sup>9</sup> *Discours prononcé, le 3 octobre 1790, par M. Barrillon, à l'assemblée paroissiale de Saint-Michel de Plaisance* (imprimé au Cap-Français)

<sup>10</sup> Texte repris dans une Adresse à l'Assemblée Nationale par les hommes de couleur libres de Saint-Domingue, nd, p.100.

De retour d'un séjour en France, où il a laissé sa femme, Alexandre Barrillon entend défendre ses intérêts menacés et retourne à Saint-Domingue. Il est nommé par acclamation commandant du quartier de Plaisance lors de la révolte des esclaves dans la plaine du Nord.

Pendant 6 mois, avec 300 hommes, il mène des combats au cours desquels, il aurait été blessé.

### Le retour aux affaires en France

Les révoltes d'esclaves se multipliant, Barrillon et Castanet tentent de trouver de nouveaux débouchés commerciaux. Les associés parviennent à signer, le 20 mars 1792, un contrat avec l'administration des colonies pour fournir 4 300 barriques de vin français à Saint-Domingue avec comme intermédiaire Jean-Marie Caillat.

En avril 1792, Alexandre Barrillon et Jean-Marie Caillat quittent Saint-Domingue pour accomplir leur négoce en France avec 744 500 livres en poche et l'obligation de livrer les vins par quart.

Dans le même temps, son épouse, partie avec lui courant 1790, est de retour dans l'île. Le danger représenté par la révolte des esclaves la pousse à rembarquer pour Bordeaux trois semaines plus tard. En France, les troubles de la Révolution compliquent les affaires des négociants.

Arrivé en France en juin 1792, Alexandre Barrillon parvient à affréter un navire pour Cap Français qui livre 500 barriques. Ce sera le seul chargement envoyé, au grand dam de son associé se sentant floué. En effet, malgré le traité signé le 4 novembre 1792 avec J. et D. Baux, de Marseille pour l'envoi de 3 500 barriques de vins de Provence pour l'administration de Saint-Domingue, l'expédition n'a pas lieu. En janvier 1793, Barrillon est toujours à Marseille et ne donne pas suite aux demandes de Castanet, leur contrat d'association ayant expiré.

Se sentant libéré de cette obligation, Barrillon poursuit ses affaires, achetant du café Bourbon, des cotons et des savons. Puis, associé à Jean-Marie Caillat, il acquiert un bateau, *Le Pondichéry*, racheté aux négociants marseillais Philippe et Couve.

### L'incendie de l'habitation du Pilate

Pendant ce temps, à Saint-Domingue, les commissaires civils Léger-Félicité Sonthonax, Etienne Polverel et Jean-Antoine Ailhaud, débarqués le 18 septembre 1792 avec 6 000 hommes, imposent par la force la loi accordant la pleine citoyenneté aux hommes libres de couleur (4 avril 1792).

Port-au-Prince insurgée est reprise le 14 avril 1793. Le 22 juin suivant, après la proclamation de la liberté à tous les esclaves et deux jours de combats, Cap-Français tombe à son tour mais est détruit par le feu aux 4/5<sup>e</sup>.

Denis Casanet, devenu commandant en chef de Saint-Michel, est inscrit sur la liste de proscription de douze notables de sa paroisse avec ordre d'être enlevé, déporté ou fusillé. Un détachement de 300 hommes commandé par le chef de brigade Pierre-Michel cerne l'habitation de Castanet et Barrillon. Averti, Castanet prend la fuite à cheval avec son fils, âgé de 19 ans, et un domestique cherchant à rejoindre la partie espagnole de l'île. À la suite d'échanges de coup de feu, son fils est touché au pied. Mis hors de combat, le père et le fils sont ligotés et emmenés au camp de la coupe à Pintade puis à Gonaïves. Neuf jours plus tard, ils sont emmenés par bateau à Saint-Marc, d'abord dans une prison puis dans la maison de M. Terrien. Quarante jours après son arrestation, le pied gangréné, le fils de Castanet décède.

La mise en accusation de Sonthonax par la Convention, lui imposant de quitter l'île le 17 juin 1794, sauve Castanet de l'exécution. Son habitation détruite, il trouve refuge durant deux ans chez M. Boduer, dans la paroisse de Gros-Morne. L'arrivée du général Laveaux relançant les exécutions de Français, Castanet gagne le Port-de-Paix puis s'exile sur l'île de la Tortue.

En avril 1799, il parvient à s'embarquer pour la France qu'il atteint en juin suivant. Il décide alors de demander des comptes à son ancien associé et publie un mémoire rapportant son histoire et sa relation avec Barrillon qu'il signe de Paris le 19 juin 1800.



INCENDIE DU CAP FRANÇAIS,

le 20, 21, 22 et 25 Juin 1793, ou 2, 3, 4 et 5 Messidor An 1<sup>er</sup> de la République.

## Négociant et banquier

### Négociant à Lyon

Demeuré en France, Alexandre Barrillon poursuit son négoce et se mêle de politique. Il aurait participé au soulèvement de Lyon (ville natale de son épouse) contre la Convention nationale (juin à octobre 1793). Après des combats intenses, Lyon étant encerclée puis bombardée, la ville est poussée à la capitulation. Une partie des défenseurs de la ville arrive à s'enfuir grâce au sacrifice de l'arrière-garde de sa colonne commandée par François Henri comte de Virieu<sup>11</sup>.

Alexandre Barrillon est de ces fuyards. Il se réfugie dans sa région natale où il reste « confiné » quelque temps.

### Banquier à Paris

Il gagne Paris en 1795, au moment de l'avènement du Directoire et crée sa Maison de banque « Barrillon et C<sup>ie</sup> ». Il se lance alors dans de grandes spéculations, notamment sur le trafic des biens nationaux, qui firent de lui l'un des plus importants banquiers du Directoire et du Consulat<sup>12</sup>.

Le Directoire est un régime inspiré par une bourgeoisie enrichie par la spéculation sur les biens nationaux et les assignats. De nombreux conventionnels ont ainsi acquis des biens nationaux sous des noms d'emprunt, faussant les mécanismes d'acquisition. La redistribution équitable ou démocratique des richesses, par le biais des biens nationaux, a donc été un leurre. À condition d'être initié aux rouages de la spéculation et de bénéficier de fortes protections politiques entre 1791 et 1795, il est possible, à partir d'un investissement minimum, de centupler ou plus sa mise initiale sur ces biens nationaux en l'espace de deux ou trois ans.

### Souscripteur de la Caisse des comptes courants

Le 29 juin 1796, deux négociants, Augustin Monneron et Jean Godard créent une nouvelle banque d'escompte appelée « Caisse des comptes courants ».

En octobre 1796, lors de la première assemblée générale, se réunissent les 23 actionnaires où l'on retrouve tout le gratin des banquiers parisiens.

En 1799, Barrillon est l'un des administrateurs de la caisse des comptes courants surnommée Caisse Massiac (du nom de l'hôtel où elle s'installe).

Après trois ans d'existence, en février 1800, elle fusionne avec la Banque de France (voir ci-dessous).

<sup>11</sup> Pour l'anecdote, François Henri comte de Virieu est l'ancêtre direct du journaliste de télévision portant les mêmes nom et prénoms décédé en 1997.

<sup>12</sup> Romuald Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, 1974.

### Fondateur du Syndicat du Commerce

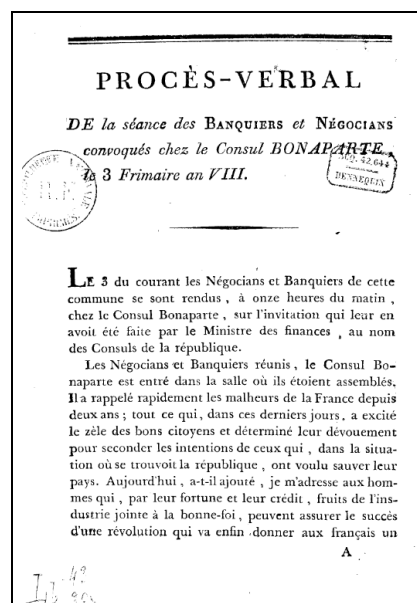
Fin 1798, Jacques Rose Récamier (1751-1830) fonde avec Alexandre Barrillon une banque appelée « Syndicat du Commerce », dont le siège social est rue du Mont-Blanc, au domicile de Récamier.

Barillon et lui sont assez proches, ils sont par ailleurs en partenariat sur diverses affaires liées au commerce de la laine avec l'Espagne, depuis Montpellier, et sont fournisseurs aux armées<sup>13</sup>.

En juillet 1799, le Directoire projetant une descente sur l'Angleterre, le ministre de finances Robert Lindet convoque des banquiers afin d'ouvrir un emprunt de 30 millions. Avec Fulchiron, Jubiers, Germain, Sévène et Perregaux, Barrillon est nommé commissaire en charge de son recouvrement<sup>14</sup>.

### Actionnaire des Négociants Réunis

Le Directoire prend fin lors du coup d'État de Bonaparte du 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799). Très vite, les consuls convoquent une réunion avec les banquiers et négociants (dont Barrillon) afin d'assurer l'alimentation régulière des caisses de l'État, des tractations sont menées entre le ministre des finances et les banques.



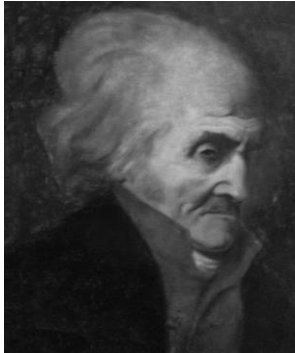
Procès-verbal de la réunion du 3 frimaire An VIII.

Une société dite des « Vingt Négociants Réunis » est créée le 29 frimaire an VIII (20 décembre 1799) regroupant des financiers et de grands négociants. Alexandre Barrillon figure parmi eux. Cette société est dissoute le 16 septembre 1800.

<sup>13</sup> Récamier est un important banquier, dont on connaît plus, aujourd'hui, la femme, Juliette Récamier, femme de lettres dont le salon parisien réunit, à partir du Directoire et jusqu'à la monarchie de Juillet, les plus grandes célébrités du monde politique, littéraire et artistique. Juliette, née Bernard, fut mariée à l'âge de 15 ans et vécut platoniquement avec Jacques Rose Récamier qui était, vraisemblablement son père naturel.

<sup>14</sup> Edmond Soreau, *Les hommes de finance pendant la Révolution*, 1934, p.10.

Entretiens, une seconde société dénommée « Les Dix Négociants Réunis » est créée le 19 ventôse An VIII (9 mars 1800), réunissant Perregaux, Le Cousteulx, Mallet, Barrillon, Germain, Sévène, Bastide, Fulchiron, Récamier et Doyen. Ces derniers avancent plus de 3 millions de francs aux Armées d'Italie et du Rhin pour couvrir les dépenses de guerre<sup>15</sup>.



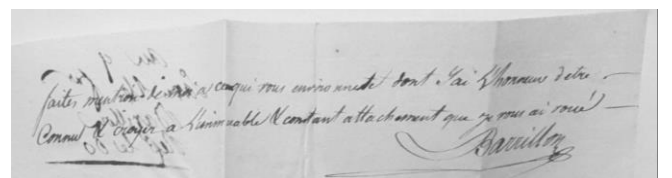
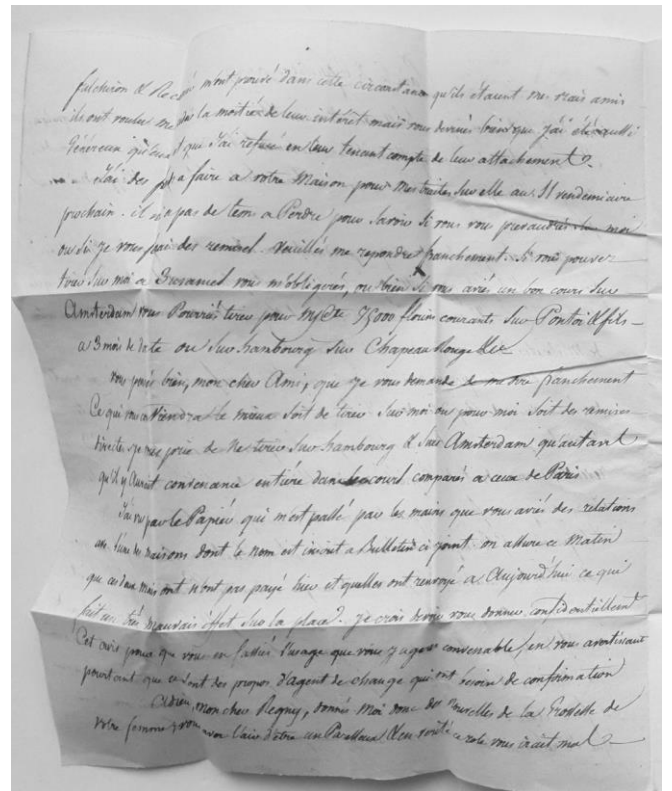
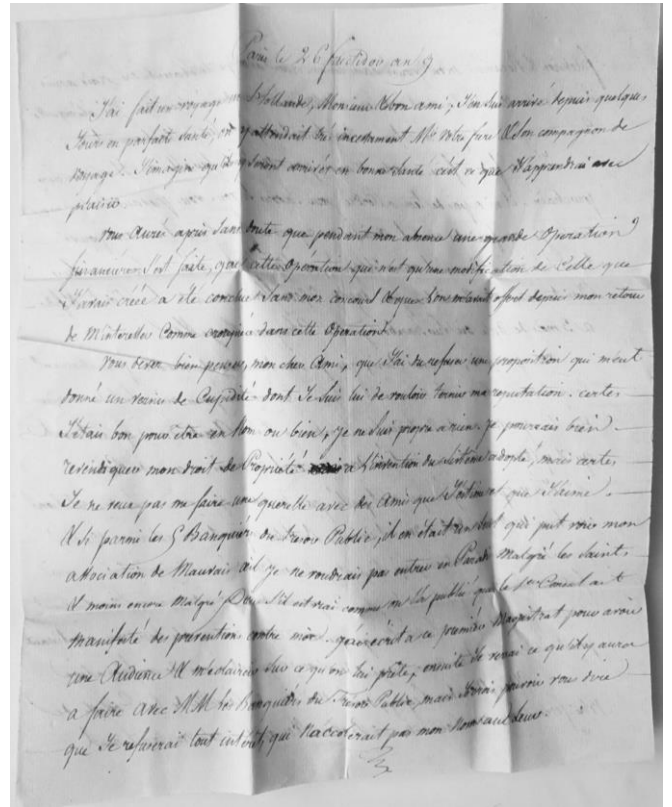
Portrait présumé du banquier Récamier.

Mais le 29 thermidor An IX (17 août 1801), la société est réduite à cinq pour former l'Association des Banquiers du Trésor Public. Si Perregaux, Mallet, Fulchiron, Récamier et Doyen restent, Barrillon alors en voyage en Hollande, refuse sa participation. Dans une lettre datée de Paris le 26 fructidor An IX (13 septembre 1801) et adressée à Alexis Antoine de Regny, banquier à Lyon, Alexandre Barrillon rapporte son point de vue :

« (...) Vous aurez appris sans doute que pendant mon absence une grande opération financière s'est faite, que cette opération qui n'est qu'une modification de celle que j'avais créée a été conclue sans mon concours et que l'on m'avait offert depuis mon retour de m'intéresser comme croupier dans cette opération. Vous devez bien penser mon cher ami que j'ai dû refuser une proposition qui m'eût donné un vernis de cupidité dont je suis loin de vouloir ternir ma réputation. (...) Je pourrais bien revendiquer mon droit de propriété à l'invention du système adopté, mais certes je ne veux pas me faire une querelle avec des amis que j'estime et que j'aime. Et si parmi les 5 banquiers du trésor public il en était un seul qui put voir mon association de mauvais œil, je ne voudrais pas entrer au paradis malgré les saints et moins encore malgré Dieu, s'il est vrai comme on l'a publié que le Premier Consul ait manifesté des préventions contre moi. J'ai écrit à ce premier magistrat pour avoir une audience et m'éclairer sur ce qu'on lui prête, ensuite je verrai ce qu'il y aura à faire avec MM. les banquiers du Trésor Public, mais je crois pouvoir vous dire que je refuserai tout intérêt qui n'accolerait pas mon nom aux deux.

Fulchiron et Récamier m'ont prouvé dans cette circonstance qu'ils étaient mes vrais amis. Ils ont voulu me céder la moitié de leur intérêt mais vous deviez

nez bien que j'ai été aussi généreux qu'eux et que j'ai refusé en en leur tenant compte de leur attachement (...) ».



Lettre d'Alexandre Barrillon à Alexis de Regny (Hôtel des ventes Drouot)

<sup>15</sup> Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1999.

Durant cette même année 1800, Alexandre Barrillon doit se défendre contre son ancien associé Denis Castanet lequel lui réclame sa part du bénéfice de leur ancienne société à Saint-Domingue qui, selon lui, n'a pas été dissoute. L'affaire, qui fait grand bruit dans la presse parisienne, est classée sans suite après une défense contenue dans un mémoire très étayé<sup>16</sup>. L'affaire semble se terminer avec le décès de Castanet quelques semaines plus tard. Pour autant, la réputation d'Alexandre Barrillon est affectée, ce qui le place dans une situation grave dans un milieu bancaire se fondant sur la confiance réciproque. Pour autant, au printemps 1802, les prétentions des banquiers du Trésor public pour le renouvellement du contrat ne sont pas acceptées par le gouvernement qui confie le service de fonds aux Nouveaux Banquiers du Trésor public, soit Barrillon, Bastide, Desprez, Naurissart, Fulchiron et Récamier, principaux créanciers de l'État en août 1801 ; Barrillon y participe pour 500 000 francs.

### Régent de la banque de France

Reprenant les pratiques de l'Ancien Régime et du Directoire, le Consulat multiplie les contrats de service de fonds avec les banquiers privés. La Banque de France est ainsi créée le 18 janvier 1800 par la fusion de plusieurs banques dont la Caisse des comptes courants.

Au cours de la première réunion des actionnaires de la Banque de France, le 13 février 1800, un Conseil général est nommé, composé de quinze régents (mandat de cinq ans) et de trois censeurs (mandat de trois ans). Parmi les régents, Récamier occupe le fauteuil n°9 et Barrillon le fauteuil n°14. Fragilisé par une situation financière délicate, le 18 octobre 1803, Alexandre Barrillon démissionne de son fauteuil à la Banque de France.

### La Société de l'Afrique intérieure et de découvertes

Sollicité pour investir dans la création d'une Société de l'Afrique Intérieure et de découvertes, laquelle doit favoriser les voyages et les recherches dans les régions du globe inconnues ou peu fréquentées, Barrillon apparaît parmi les membres fondateurs dans l'acte daté du 2 août 1802.

### Dans la Compagnie des Laines

Barrillon et Récamier sont associés dans une maison de négoce à Montpellier avec Martin-Puech. La Compagnie des Laines, fondée par Barrillon, Hervas et Récamier importe de 1800 à 1804, les laines d'Espagne ; ainsi Barrillon et Martin-André détiennent chacun une licence d'importation d'environ 1 500 balles de coton par an.

Durant cette période, Barrillon et de nombreux négociants se plaignent des agissements du maréchal

Bessières qui bloque en Espagne toutes les balles de coton en provenance de Cadix.

Pour recouvrer les 1 149 balles de coton du Brésil arrêtées par les juntes insurrectionnelles, Barrillon doit séjourner vingt-sept mois en Espagne. Sur les 600 000 Fr attendus, il en perd 609<sup>17</sup>.

### Fournisseur de l'Armée

Barrillon détient de nombreux intérêts dans les fournitures militaires, par exemple le contrat de fourniture des vins et viandes de la marine de 1796 à 1802 qui rapporte plus de 80 000 francs par an à chacun des associés. La Compagnie des laines, qu'il détient conjointement avec Récamier, s'associe avec Grandin (propriétaire de la manufacture Amelin, Van Robais & C<sup>ie</sup> à Abbeville) dans l'Entreprise générale de l'habillement des troupes de la République.

Barrillon regroupe toutes les autres participations dans le holding Limoges & Mazères : la C<sup>ie</sup> Freydier qui fournit en pain Paris et ses environs, l'Entreprise des Équipages d'artillerie qu'il exploite via Gramagnacq & C<sup>ie</sup> et Lauchère & fils, auxquelles s'ajoutent trois affaires liées à Ouvrard, la C<sup>ie</sup> Chérubini pour la fourniture des vivres de la Marine, la C<sup>ie</sup> Duboeuf qui cautionne l'affaire des fournitures de vivres à la flotte espagnole de Brest et la C<sup>ie</sup> Noë pour la fourniture de fourrage aux armées de l'Intérieur et d'Angleterre. Récamier est souvent lié à Barrillon dans les fournitures militaires, notamment par la Compagnie des laines. Il commandite de nombreuses sociétés : la C<sup>ie</sup> Montessuy pour la fourniture générale aux hospices de la marine et les hôpitaux des invalides (Paris, Louvain et Avignon), Crucy frères chantiers navals nantais qui construisent des navires de guerre pour la marine et la C<sup>ie</sup> Pasquier pour les fournitures à la marine de Brest. Récamier s'associe avec Michel le jeune dans la C<sup>ie</sup> Maréchal, entreprise de fournitures générales de la marine.

### La société Barrillon et C<sup>ie</sup>

Alexandre Barrillon entreprend alors la création d'une nouvelle société de négoce à Paris et reprend le commerce colonial. Le 23 septembre 1801<sup>18</sup>, il fonde une société avec Pierre Antoine Chégaray, originaire de Bayonne. Chegaray, armateur à La Rochelle du corsaire *L'Abeille*<sup>19</sup>, avait épousé le 1<sup>er</sup> juin 1801 Sophie Lermet, riche fille d'un planteur à Saint-Domingue laquelle partageait la demeure d'Alexandre Barrillon à Paris<sup>20</sup>.

En 1803, la société Barrillon et C<sup>ie</sup> s'associe en participation avec la maison Gramont de Bordeaux et

<sup>17</sup> Louis Bergeron op. cit., *Le contrôle du grand commerce et ses risques*, p.267-297, Note 151. d'après Arch. nat., F<sup>12</sup>, 1832

<sup>18</sup> Louis Bergeron, op. cit.

<sup>19</sup> Les Chegaray sont armateurs de *L'Enfant de Carnaval*, des corvettes *La Mouche* et *L'Abeille*. Cette dernière prend notamment le 5 nivôse an 8 le *Winyau*, navire sous pavillon américain. *Le Citoyen Français*, n°4355, 4 pluviôse an 9, p.2.

<sup>20</sup> Généalogie et Histoire de la Caraïbe n°66, décembre 1994, p.1227.

<sup>16</sup> Biographie des hommes vivants ou histoire par ordre alphabétique, tome 1, 1816, p.218-219.

la société Chegaray et C<sup>ie</sup> de La Rochelle<sup>21</sup> d'une part pour l'achat, l'armement et la cargaison du navire l'*Oncle Thomas* (nouveau nom de *L'Abeille*), et, d'autre part, pour une spéculation en coton.



Jacques-Barthélémy Gramont (1746-1816)

Ce négociant bordelais finance trois expéditions de traite négrière en 1783 et 1803. Il devient maire de Bordeaux pendant les Cent Jours<sup>22</sup>.

En août 1803, Barrillon connaît des difficultés de trésorerie. Ses importantes spéculations maritimes étant mises à mal à la suite de la rupture des relations avec l'Angleterre, il doit suspendre ses paiements. Barrillon sollicite de la Banque un prêt de 2 millions de francs qu'il obtient en présentant la caution solidaire de Basterrèche, Bastide, Desprez et Récamier.

La guerre contre les Anglais réduit à néant le projet d'expédition pour la traite et conduit à la vente du bateau<sup>23</sup>. Un procès est alors intenté par Barrillon pour recouvrer son investissement, affaire qui s'étend de 1807 à 1815.

Barrillon aurait aussi possédé des parts dans *Le Terrail* à Bordeaux en association avec le sieur Jean-Baptiste Buffault homme d'affaires de la comtesse du Barry (dernière favorite de Louis XV entre 1768 et 1774).

### Député des Cent-Jours

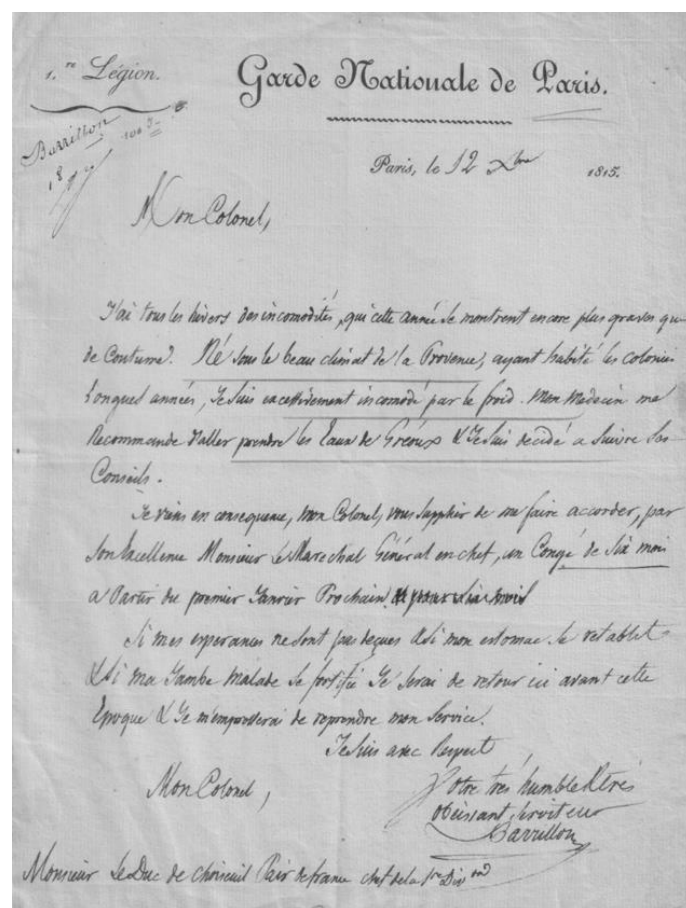
Retiré des affaires, Alexandre Barrillon réside entre Paris, où il possède une maison, et Épinay-sur-Seine. Il y a acquis une vaste propriété en 1798 au Directeur de la Monnaie de Paris, Alexandre-Louis Roëttiérs de Montaleau. Il la revend en 1810 à Alexandre-Emmanuel de Crussol-Florensac<sup>24</sup>.

En 1814, il est nommé capitaine dans la Garde Nationale de Paris. Il est présent, le 30 mars, lors du combat contre les troupes russes à la barrière du Roule et se distingue pour avoir évité une effusion de sang : informé de la conclusion de l'armistice aux Buttes-Chaumont, il traverse le champ de bataille devancé par un tambour pour avertir son ad-

versaire de suspendre les armes. Encerclé par les cosaques et menacé, il parvient à rejoindre le général russe qui, après l'avoir entendu, fait cesser le feu<sup>25</sup>.

Le 16 mai 1815, durant les Cent-Jours, il est élu député à la chambre des représentants par le collège électoral de Gap (Hautes-Alpes). Il s'y distingue une première fois, le 22 juin, en demandant que l'assemblée mentionne au procès-verbal le rapport dressé par le ministre de la guerre Davoust sur la situation de l'Armée et, le 24 juin, que les subsistances des armées et les transports militaires soient assurés par voie de réquisition. La seconde abdication de Napoléon met fin à la réforme constitutionnelle de l'empereur.

Souffrant toujours de la jambe, Alexandre Barrillon retrouve la Garde Nationale de Paris. Le 12 décembre 1815, il demande à son colonel un congé de six mois pour prendre les eaux à Gréoux, en Provence.



Lettre d'Alexandre Barrillon du 12 décembre 1815.

Alexandre Barrillon décède le 19 mai 1817 à Paris à l'âge de 58 ans « d'une longue et cruelle maladie »<sup>26</sup>. Son corps est inhumé au cimetière du Père-Lachaise, à Paris<sup>27</sup>. Son épouse, décédée le 21 février 1842 à l'âge de 83 ans, repose à ses côtés.

<sup>21</sup> <http://www.cambaceres.fr/vie-poli/bque-france/3/bque-france.htm>

<sup>22</sup> <https://www.memoire-esclavage-bordeaux.fr/portraits/jacques-barthelemy-gramont>

<sup>23</sup> *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, t. 15, Additions, 1815, p.676-682.

<sup>24</sup> Elle est aujourd'hui la maison de santé d'Épinay-sur-Seine, cf. Épinay en scène n°82, janvier 2009, p.23.

<sup>25</sup> *Le Radical*, 13 février 1906 reprenant le dictionnaire des parlementaires français de Robert et Cougny, t.1, 1900.

<sup>26</sup> *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne* du 27 mai 1817.

<sup>27</sup> [https://www.appl-lachaise.net/barrillon-alexandre-1762-1817/#photos\\_monument-1](https://www.appl-lachaise.net/barrillon-alexandre-1762-1817/#photos_monument-1)

## Postérité

### Un fils député

Son fils, François Sophie Alexandre Barrillon, né le 5 avril 1801, entreprend des études de droit. S'il est inscrit au barreau de Paris en 1821, il est noté banquier et administrateur de la Compagnie Royale d'Assurances contre l'Incendie (ex société d'assurance maritime) alors présidée par le banquier Laffite. Quatre ans plus tard, il reçoit la somme de 8 000 francs-or au titre du dédommagement de la perte des plantations et des esclaves lors de la Révolution haïtienne<sup>28</sup>.

Il épouse le 2 avril 1829 Marie-Félicité Margantin (1812-1894) dont le père Pierre, demeure à Élincourt-Sainte-Marguerite où il a acquis la terre de Bellinglise en 1791.

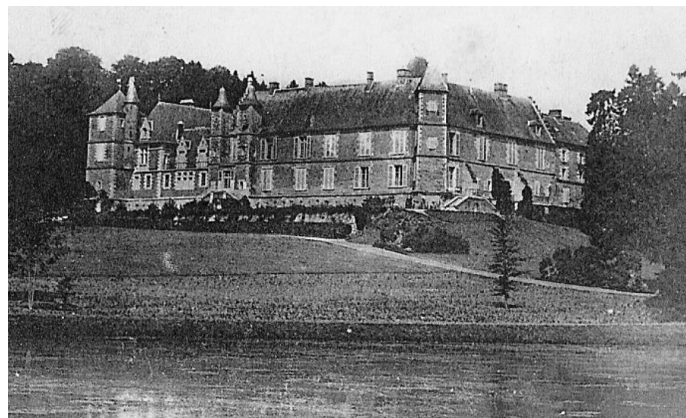


Alexandre Barrillon en 1832  
par Ary Scheffer (1795-1858)

Alexandre Barrillon mène une carrière politique dans l'Oise marqué par ses mandats de maire d'Élincourt-Saint-Marguerite (de 1840 à 1871), de député de l'Oise (de 1863 à 1871) et de conseiller général de l'Oise (en 1833, puis en 1842).

Membre de l'opposition libérale sous Louis-Philippe, il organise le 21 novembre 1847 un banquet réformiste à Compiègne réunissant 350 souscripteurs dont Crémieux et Odilon Barrot. Il est nommé commissaire du Gouvernement de la République en 1848 à Beauvais<sup>29</sup>. Révoqué peu après, il est élu député à une large majorité. Fait chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1851<sup>30</sup>, il abandonne cependant la vie publique lors du Coup d'État du 2 décembre 1851 et se retire dans son château de

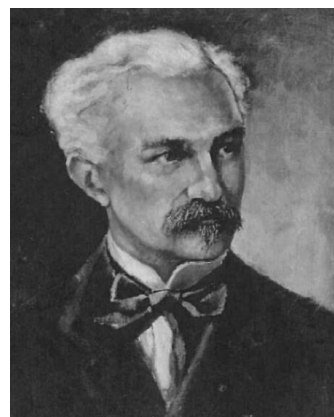
Bellinglise. Il prête serment de fidélité à l'empereur et est élu député au Corps législatif en 1865, suite au décès de M. Lemaire<sup>31</sup>. Il y siège jusqu'au 4 septembre 1870 et décède dans la fonction de maire le 30 septembre 1871 à Élincourt-Sainte-Marguerite<sup>32</sup>.



Le château de Bellinglise, propriété des Barrillon.

### Un petit-gendre ministre

Sa fille, Marie-Marguerite (1831-1855) épouse François-Ernest Collart-Dutilleul (1825-1907), qui devient maire d'Élincourt-Sainte-Marguerite (de 1871 à 1907), conseiller général de l'Oise (de 1874 à 1880) et député de l'Oise (de 1876 à 1877). Ministres des finances pendant 21 jours en 1877, il est président de la Banque de Paris et des Pays-Bas.



François Ernest Collart-Dutilleul

De nos jours, le nom d'Alexandre Barrillon est systématiquement associé à la traite atlantique, commerce lucratif à l'origine de sa fortune. Si sa fiche Wikipédia le définit comme un « planteur esclavagiste, armateur négrier, banquier et homme politique »<sup>33</sup>, le site Haratine.com indique qu'il « tua autant d'esclaves qu'il put lorsqu'ils se révoltèrent en 1791 ». ■

<sup>28</sup> [https://www.domingino.de/stdomin/2colons\\_b.htm](https://www.domingino.de/stdomin/2colons_b.htm) notice n°1453.

<sup>29</sup> Charles Fauqueux, *Répercussions des journées de février 1848 à Beauvais et dans l'Oise*, Bulletin de la Société d'études historiques, géographiques et scientifiques de la région parisienne, 1<sup>er</sup> avril 1935.

<sup>30</sup> Jacques Mermet, *Les préfets de l'Oise*, 1938, p.159.

<sup>31</sup> *Le Temps* du 8 septembre 1865.

<sup>32</sup> Jacques Mermet, *Les sentiers du passé*, 1927, p.125.

<sup>33</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Alexandre\\_Barrillon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Alexandre_Barrillon), notice du 20 février 2025

## Les eaux à Suzoy, d'après Jean François Léré

par Nicolas Coutellier-Leclerc  
membre de la Société Historique de Noyon

Jean Antoine François Léré (1761-1837) était un érudit passionné par l'histoire et le patrimoine de Compiègne et ses environs. Il rédige en 1818 et 1819 une notice illustrée inventariant les sources et fontaines de Suzoy.

### Un érudit de Compiègne

#### Une œuvre manuscrite

Né dans une famille de commerçants en toile, Jean-François Léré fit des études de médecine et de sciences à Paris, mais exerça peu dans ces domaines. Il reprit le commerce familial après la mort de sa mère en 1796 et occupa divers postes administratifs, devenant notamment adjoint au maire et juge au tribunal de commerce.

Intéressé par l'histoire et l'archéologie, il fut chargé en 1819 par la préfecture de l'Oise de recherches sur les monuments du département. Il accumula une documentation considérable, composée de notes, dessins et observations sur l'architecture, la nature et les coutumes locales.

Cependant, ruiné en 1823 et abandonné par sa famille, il fut contraint de vivre à l'hôpital général. En 1836, il céda l'ensemble de ses travaux à la ville de Compiègne en échange d'une modeste pension viagère. Il mourut quelques mois plus tard, en février 1837.

Son œuvre, bien que jugée parfois brouillonne, constitue une source précieuse sur le patrimoine local. Aujourd'hui, ses manuscrits sont conservés à la Bibliothèque Saint-Corneille, et une rue de Compiègne porte son nom.

Le fonds qui concerne Suzoy est nommé « *Traité des eaux souterraines du Sud-Ouest de la ville de Noyon, contenant la description des sources et fontaines qui se trouvent tant sur les montagnes de Larbroye, de Porquéricourt qu'au pourtour des dites montagnes, des vallées de Passel, Suzoy comme celles de Vauchelles et Porquéricourt* ».

Léré le rédige sur les années 1818 et 1819. Ce folio comporte 263 pages et 51 dessins aquarelles. Pour Suzoy, Léré consacre 21 pages et 8 aquarelles.

#### Suzoy en 1820

Léré fait ses observations dans un village de Suzoy bien différent de celui que nous connaissons maintenant.

La population en 1820 est de 294 habitants répartis en deux zones distinctes: le Suzoy du bas (Grand Marais) non loin du jeu d'arc (maintenant un boulodrome) et le Suzoy du « haut », entre l'église et la sortie du village en direction de Lassigny. La route départementale de Noyon - Beauvais n°16 (maintenant la RD938) traverse le village de façon sinueuse, notamment en empruntant l'actuelle rue Pasteur (dénommée auparavant Vieille Route de Montdidier). C'est en 1839 que le tracé actuel sera mis en place dans Suzoy.

#### Le ru Soyer

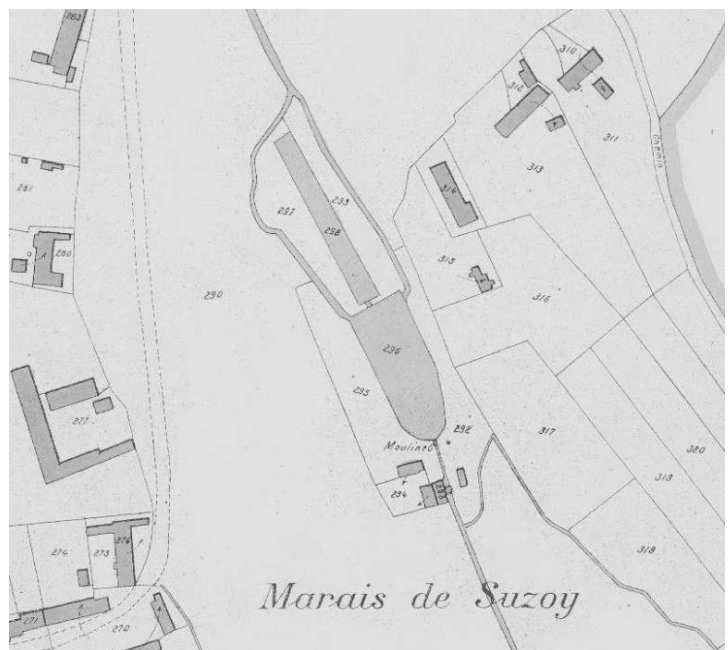
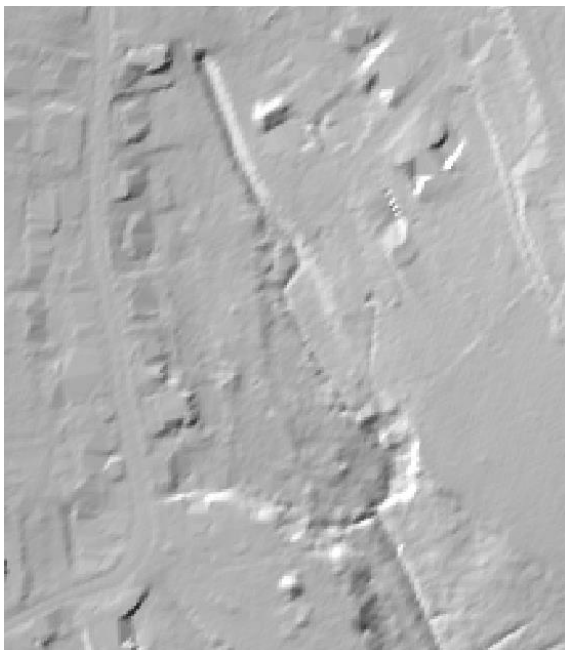
L'actuel ru Soyer, alimenté par les eaux de ruissellement des terres agricoles côté du Bois de la Réserve et du Mont de Cuy à l'Est, et de la Montagne de Porquéricourt à l'Ouest, se renforce progressivement après être passé à côté de l'église, par la présence de diverses sources naturelles maintenant captées par des puits. Ensuite, il se jette dans la Divette à hauteur de Passel.

À l'époque, le ru était domestiqué par un moulin à eau, construit en 1807 à partir de matériaux provenant de la démolition de l'église Saint-Éloi à Noyon. Le ru se déversait dans un petit étang, qui permettait d'alimenter le moulin pendant 6 heures par jour, pour produire 1800 hectolitres de farine par an. On peut estimer sa localisation au niveau du retournement de l'impasse René Lépine.

Voici la retranscription des observations de Léré dans leur orthographe d'origine.



Extrait d'une carte topographique du secteur de ru Soyer vers 1855.



Données LIDAR de la zone probable du moulin et comparaison avec le cadastre napoléonien.

## Fontaines de la vallée de Suzoy

« Les eaux de la vallée de Suzoy paraissent venir de 3 points différents à savoir:

- 1) Par des pleurs, de fortes exudations (sic) qui se trouvent en haut de la vallée de Suzoy dans un espèce de marais par lequel j'ai passé en allant à Lagny. Les eaux sont stagnantes et commencent à former un ruisseau vers la maison de Decan de Suzoy un peu plus bas c'est à dire vers la hauteur ou la ligne de l'église, ou la fontaine de Bastien Poulet qui peut avoir 6 pouces de large sur 1 pouce de haut
- 2) les fontaines à gauche, viennent de la montagne de Cuy elles sont au nombre de 9
- 3) celles qui sont à droite et il n'y en a que deux, viennent de la montagne de Porquéricourt

Nomenclature des fontaines de la vallée de Suzoy en partant du moulin de Duflos, à gauche à savoir

- 1) fontaine Duflos
- 2) fontaine Glaiseuse (source)
- 3) fontaine Médard ou Baudet
- 4) fontaine Cailleu ou des Pointanniers
- 5) fontaine de fiacre descaen
- 6) fontaine de Berger
- 7) fontaine de Joseph Manon
- 8) fontaine de Bastien Poulet
- 9) fontaine Première,

en remontant à droite en parlant du même moulin, il y en a deux à savoir

- 1) fontaine du moulin
- 2) fontaine de Suzoy

L'étang qui reçoit les eaux pour le moulin est petit. je n'ai trouvé que 6 pieds [ndlr : 1m80] de profondeur son puisard, quoique on me l'ait annoncé comme très profond. Il n'y a qu'un moulin à pot, à Duflos qui ne tourne que 2 heures l'été, faute d'eau.

### Fontaine Duflos

Cette fontaine est la première que l'on trouve en partant du moulin à gauche. Elle est peu éloignée de l'étang, dans une pente inclinée.

Son bassin de 4 pieds environ de diamètre comme carré, revêtu de maçonnerie, contient un pied d'eau [ndlr : 30cm].

Son ruisseau, un peu ferrugineux, seulement sur les bords, en teint d'une légère teinte ocracée. Il est large de 5 pouces et 1 pouce d'eau en hauteur, qui se rend dans l'étang. On dit que l'eau sort du fond en le soulevant. Je ne l'ai pu apercevoir. Je crois qu'elle vient du couchant. L'hiver elle fume.



### Source glaiseuse

Je la nomme glaise parce qu'elle est sur un sol de cette nature.



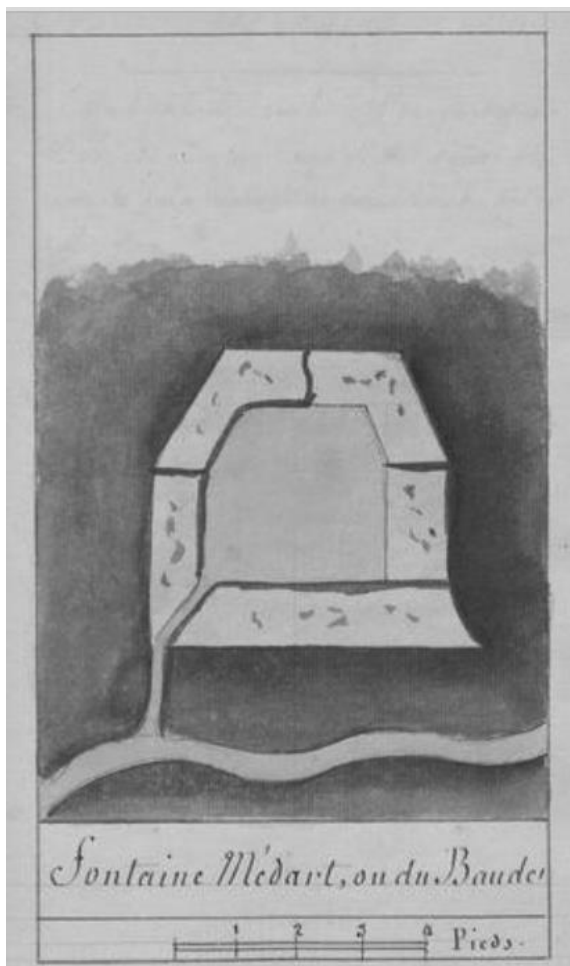
Elle est située un peu plus loin que la précédente, mais sur la même ligne. Elle prend son origine au fond d'une fosse d'où on voit l'eau soulever du sable par 11 à 12 bouches différentes et sans interruption. Elle s'écoule de suite par un ruisseau qui à 5 pouces de large, sur 5 lignes de haut d'eau claire et limpide qui va se rendre dans l'étang fait par Duflos, ainsi que le moulin à pot il y a 20 ans.

La somme d'eau que reçoit l'étang ou le réservoir du moulin est de 2 pieds 5 pouces de large sur 4 pouces de haut

Le voisinage de la source glaiseuse présente dans divers points de bouches qui fournissent assez d'eau. J'en ai remarqué une qui donnait 2 pouces de large sur 1 pouce de haut.

### Fontaine Médard ou au Baudet

C'est un trou carré, recouvert de pierre comme une citerne. L'eau n'en sort que peu à peu et par regorgement au bord du chemin. On ne voit pas l'eau source. On prétend qu'elle vient de la montagne de Larbroye parce qu'elle est apparue qu'après avoir rafraîchi et creusé le fossé dans cette partie, elle ne donnait plus d'eau, qui forme un très léger ruisseau large de 18 lignes haut de 2 qui se rend dans le coulant commun qui est tout proche.



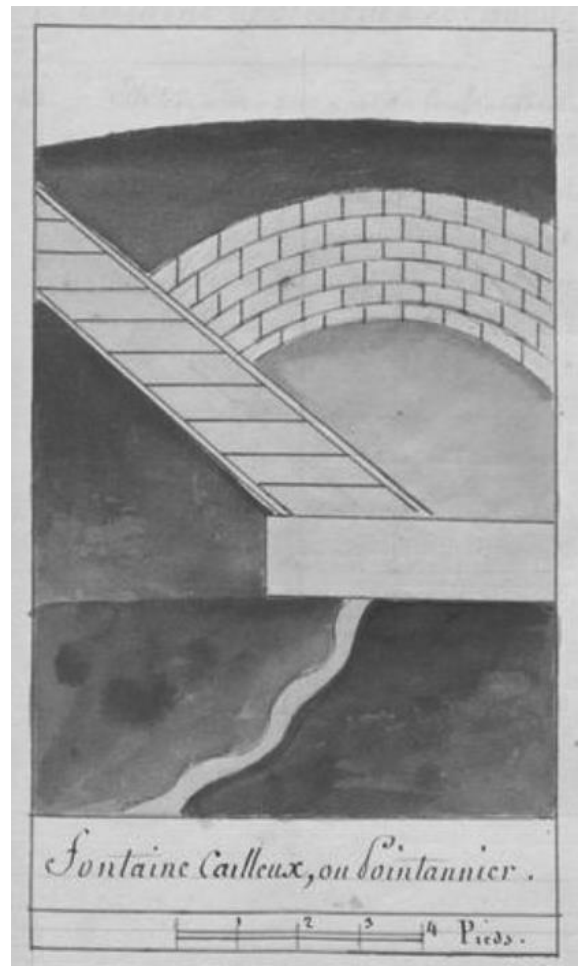
Son bassin contient 18 pouces d'eau. Du côté opposé à droite on avait fait un trou pour extraire des pierres, au fond duquel dit-on l'eau sourçait. Je ne l'ai pas vu.

### Fontaine des Cayeux ou Pointannier

On l'appelle dans le village fontaine de Pointannier car elle est située à la descente de la maison de cet individu qui est aubergiste.

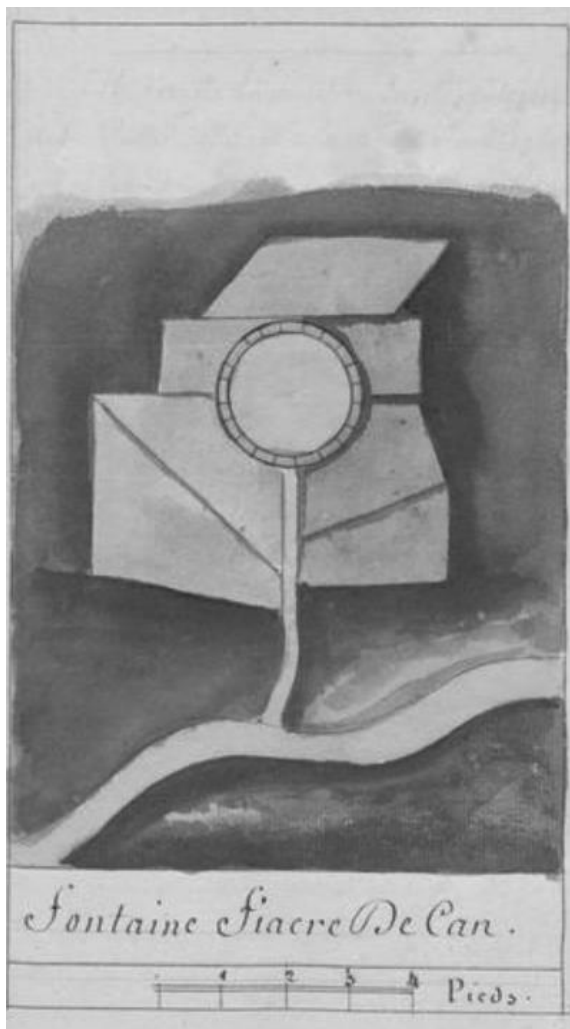
Son bassin de 36 pouces de diamètre contient 2 pouces d'eau qui vient de l'ouest. On dit qu'elle ramène du cran. Il y a une cranière au mont de Cuy que je n'ai pas vu.

Elle est bâtie en pierre on y descend par marches. Le ruisseau qu'elle fait naître en sortant est de 5 pouces de large et 3 lignes d'eau en hauteur



### Fontaine de fiacre de can

Elle est placée tout près du coulant commun dans le bas. On ne voit pas sourcer l'eau qui n'a qu'un léger écoulement de 3 lignes elle est faite circulairement comme un puits son bassin contient 2 pieds d'eau en profondeur



### Fontaine du berger

Elle occupe la position la plus pittoresque de la vallée, elle est à la racine même de la montagne de Suzoy, à gauche près du chemin de Montdidier, assez proche de l'église. C'est un trou de 20 pouces d'eau en profondeur qui n'a pas d'écoulement on doit la regarder comme une citerne située dans l'endroit le plus bas.

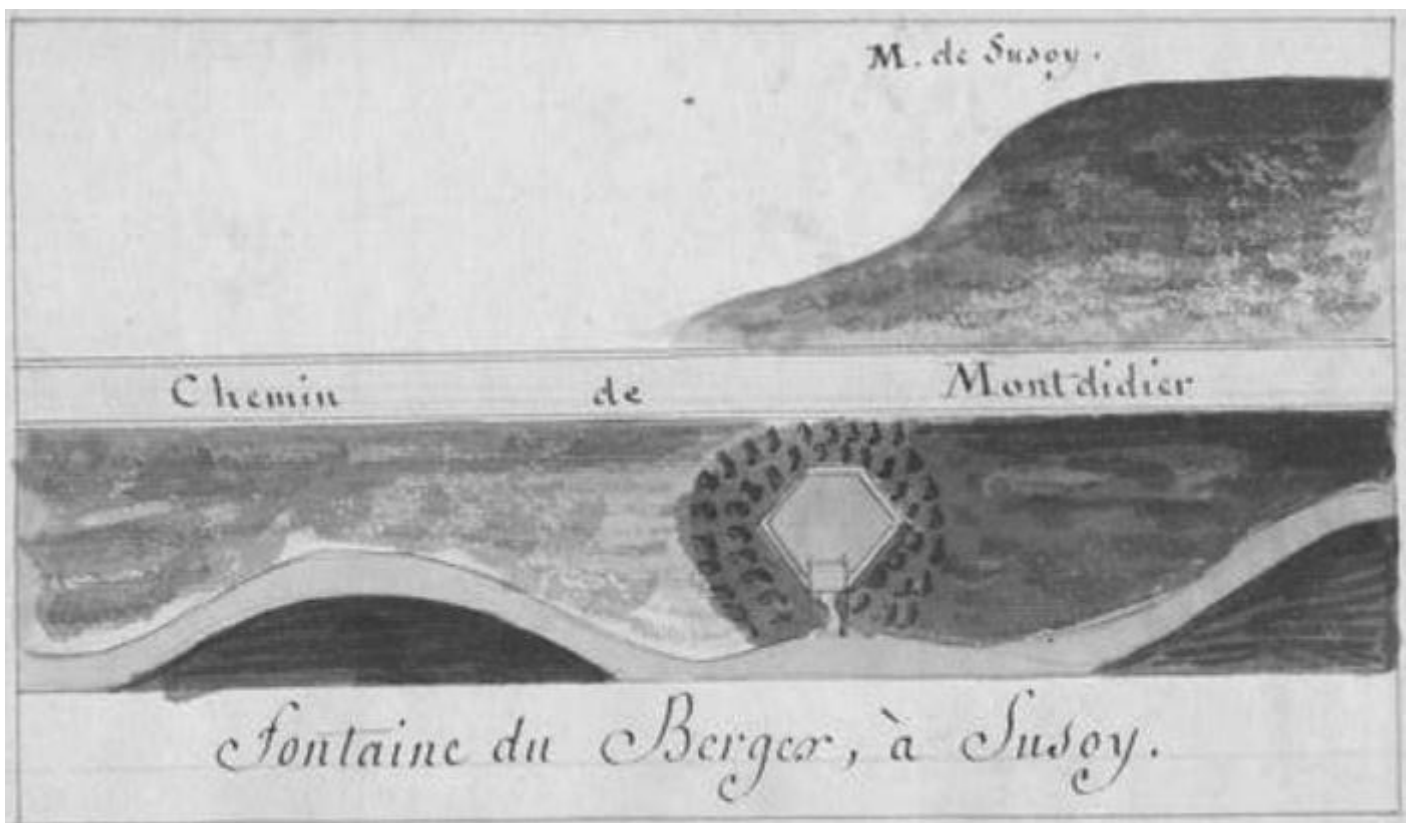
Je confonds en disant qu'elle n'a pas d'écoulement elle forme un ruisseau de 3 pouces de large sur 4 lignes de haut. Son bassin est anguleux

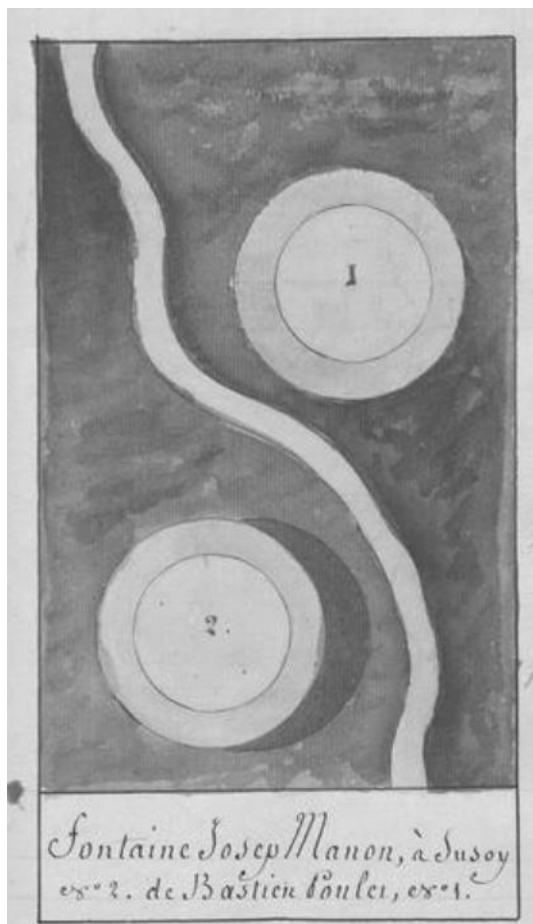
### Fontaine de Joseph Manon

Autre petite source qui a reçu son nom du voisinage de la maison près laquelle elle se trouve placée. Elle n'est pas éloignée de l'église qui est à droite et près du coulant commun. C'est une espèce de citerne qui n'a pas d'écoulement.

### Fontaine de Bastien Poulet

C'est la première ou la plus supérieure de la vallée. Elle est placée au pied d'un chêne de 4 pieds 6 pouces de tour et à l'angle du chemin à droite qui conduit à l'église, après le passage du ru commun. C'est une citerne de 2 pieds et demi de diamètre qui n'a pas d'écoulement son bassin contient 15 pouces d'eau en hauteur, elle n'est plus habitée.





### Pleurs, exudations (sic)

Les prés situés au-dessus de l'église à la jonction supérieure de la montagne de Cuy fournissent beaucoup d'eau qui sans n'avoir aucun point positif de sortie, forment un ruisseau de 6 pouces de large au moins sur 18 lignes de haut. Il recueille toutes les eaux jusqu'à l'étang, à l'exception de celles du moulin et de Suzoy qui descendent plus bas. Arrivé

à l'étang, il est large de 2 pieds 5 pouces et haut de 4 pouces. Le même ruisseau au bas de la montagne de Larbroye en face d'une maison bourgeoise conséquente et au fond a 2 pieds 6 pouces de large et 5 pouces de hauteur. Comme on peut l'apercevoir, il n'acquiert pas beaucoup de force depuis le Moulin

### Fontaine de Suzoy

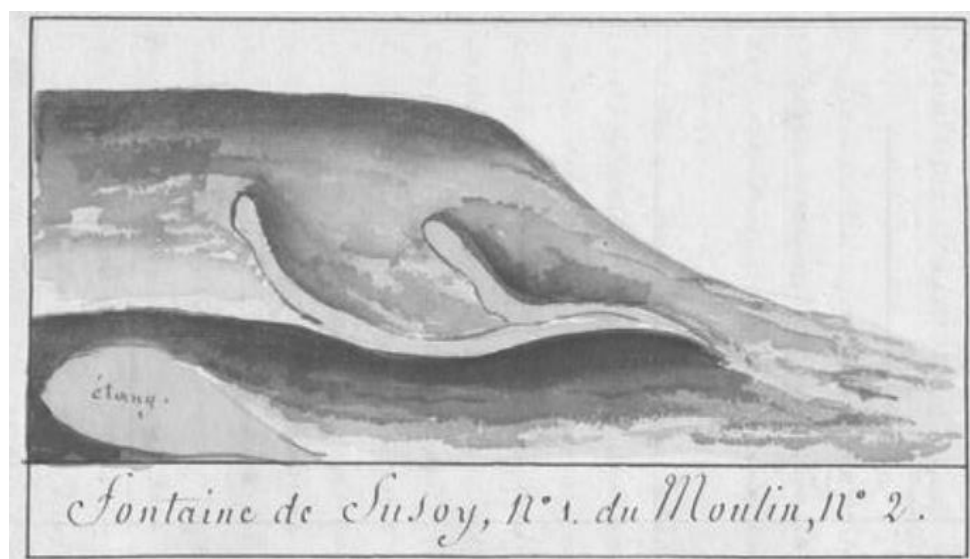
Je commence à décrire celle-ci parce qu'elle est plus haute que celle du moulin. Elle sort sous terre au pied de la montagne de Larbroye en coulant rapidement sur un sable jaunâtre qui ne tient pas l'eau qui un peu ocracée, son ruisseau a 4 pouces de large sur 4 lignes de haut

### Fontaine du Moulin

Elle est placée au pied de la montagne de Larbroye vis à vis le moulin dont les gens viennent puiser l'eau pour leur usage prétendant qu'elle est la meilleure de toutes les fontaines de la vallée. Son ruisseau vient d'un peu plus loin, à sa sortie de terre au pied de la montagne de Larbroye est large de 3 pouces, haut de 3 lignes, descend plus bas que le moulin et entraîne avec lui des fragments de coquille. Il existe une autre petite source au-dessous de la roue même du moulin

### Observations

Toutes les eaux de la vallée de Suzoy me paraissent prendre leur origine vers le sol de l'église. Si on les voit sortir à différentes hauteurs surtout à gauche, cela dépend de la pente de la vallée ». ■



### Sources

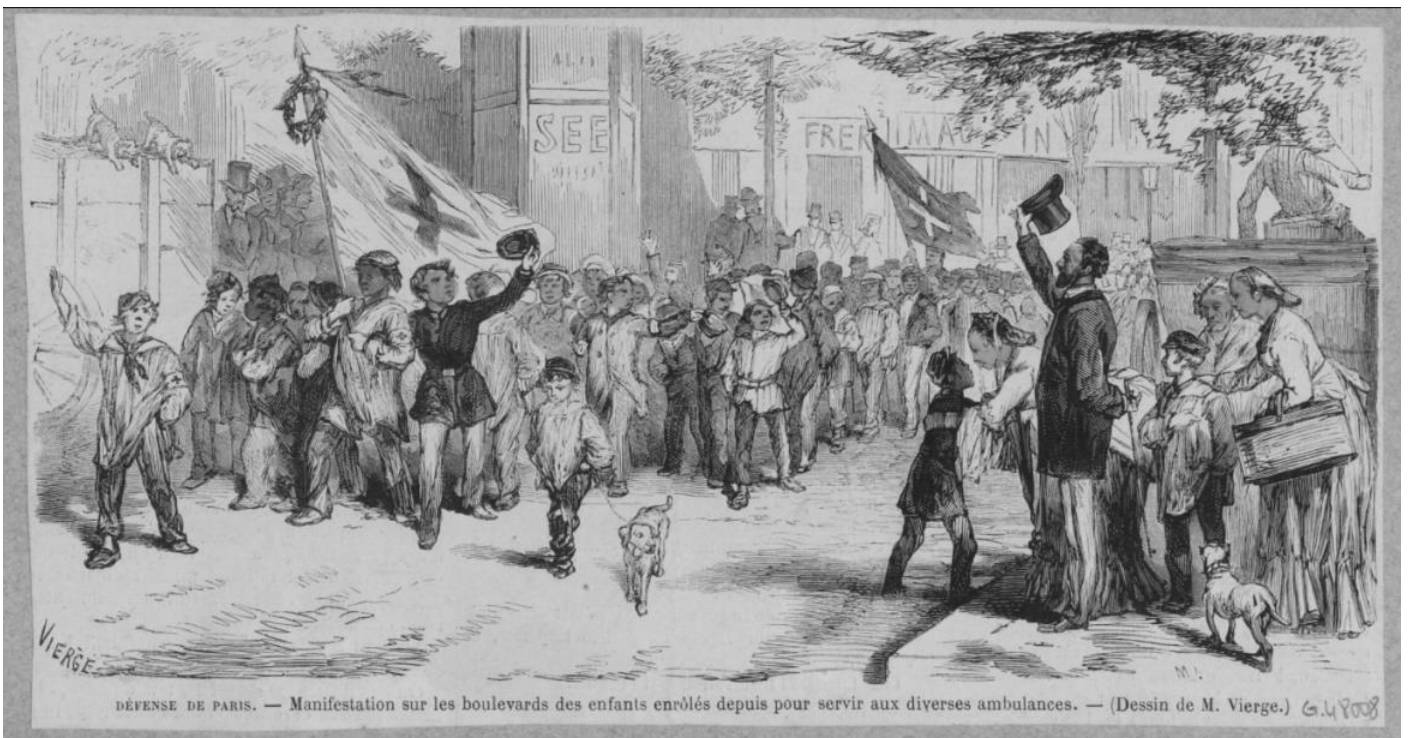
Marie-Marion Bardet, J-F Léré, 2005 - Cadastre napoléonien Suzoy (Archives départementales de l'Oise) – Jean-Claude Blanchet, *Histoire de Suzoy*, 2003 - Louis Graves, *Précis statistiques du canton de Noyon*, 1834.

## Les enfants de la Commune

par Isabelle Gicquiaud  
membre de la Société Historique de Noyon

Née du désastre de la guerre contre la Prusse, de la famine générée par le siège de Paris et l'occupation prussienne, la Commune de Paris aura duré moins de trois mois (du 18 mars au 28 mai 1871). Mais elle résulte aussi du ressentiment face au Gouvernement réfugié à Versailles, de la paupérisation des classes populaires et du douloureux souvenir des représailles contre les révolutionnaires de 1848.

Qu'ils en aient été les victimes collatérales ou les acteurs, intéressons-nous au sort de quelques enfants du Noyonnais pendant l'insurrection et voyons comment leur parcours s'inscrit dans l'histoire économique et sociale du XIX<sup>e</sup> siècle.

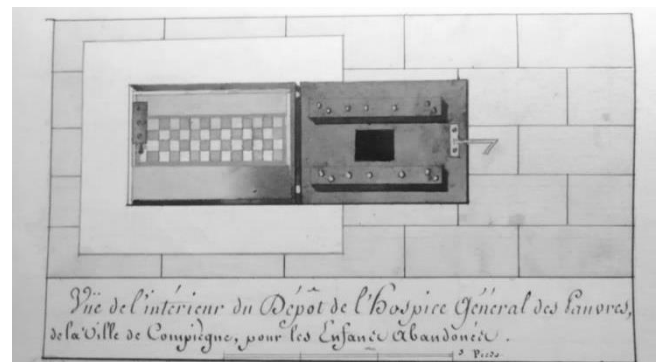


*Manifestation des enfants enrôlés pour servir aux diverses ambulances, Daniel Vierge*

### Henri Laguent

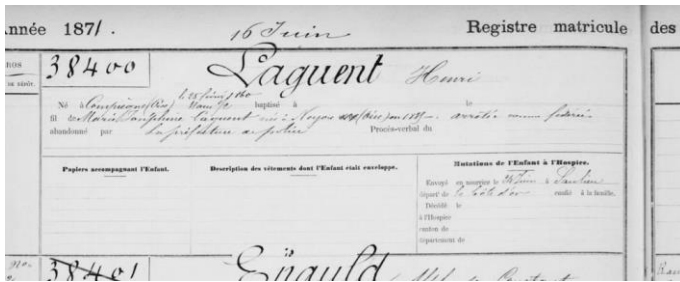
Marie Joséphine Laguent naît en 1835 dans le faubourg de Tarlefesse que la famille quitte entre 1841 et 1846. En 1860 Marie Joséphine, alors manouvrière à Paris, met au monde un enfant, Henri Laguent, qu'elle porte le même jour à l'Hospice de Compiègne où il est inscrit sous le nom d'Henri Lagant (!) Étrangement, cette naissance ne figure pas sur les registres d'état-civil de Compiègne.

En 1864, elle a repris son fils et lance une procédure auprès du Tribunal civil de Compiègne pour qu'une mention de la naissance de son enfant soit rajoutée en marge du registre d'État civil et que le patronyme soit rectifié (de Lagant à Laguent).



*Le Tour d'abandon  
croquis de Jean Antoine Léré 1761-1837.*

En juin 1871, on retrouve le jeune Henri à l'Hospice des Enfants assistés de la Seine sous le matricule 38 400 (soit le 38 400<sup>e</sup> enfant abandonné entre le 1<sup>er</sup> janvier 1862 et le 16 juin 1871).



La Préfecture de Police de Paris envoie un courrier à la Mairie de Compiègne pour tenter de retrouver sa famille :

« Monsieur le Maire,

Le 16 du courant, j'ai fait admettre à l'Hospice des Enfants assistés le jeune Lagan (!) Henri âgé de 11 ans ½, né à Compiègne dont la mère, la veuve Lagan, a été arrêtée le 8 de ce mois à la suite de l'insurrection. Je vous prie, Monsieur le Maire, de me transmettre avec une copie de l'acte de naissance de cet enfant, des renseignements sur la demeure et les ressources des parents qu'il pourrait encore avoir ainsi que sur les lieu et date du décès de son père ... »

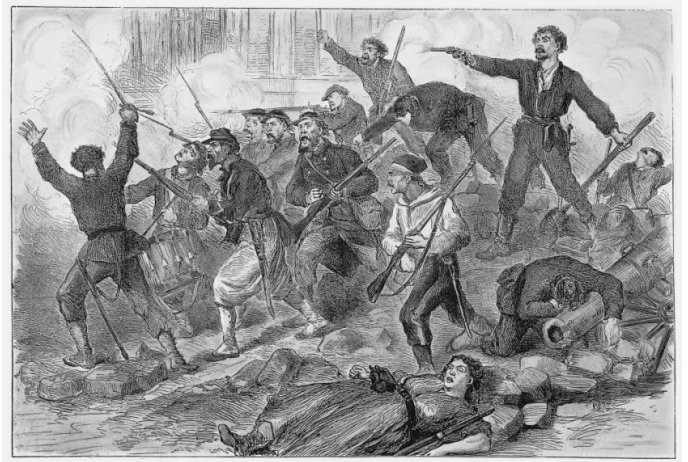
Lettre morte ...

De la mère, Marie Joséphine, on ne retrouvera aucune trace. Figure-t-elle parmi les victimes anonymes de la Commune ?

Le jeune Henri est envoyé le 24 juin 1871 à Saulieu, haut lieu de l'industrie « nourricière » du Morvan qui aura accueilli des centaines de milliers d'enfants

abandonnés que l'on surnommera « les petits Paris ».

À partir de l'âge de 13 ans, ces enfants ne sont plus pris en charge par l'Assistance et doivent subvenir à leurs besoins en se plaçant dans des fermes ou des petits ateliers.



A la mort ! Anonyme, L'univers illustré.

On retrouvera Henri Laguent en 1896 à Elbeuf, grande cité drapière où il épouse une épinceteuse, ouvrière chargée de débarrasser la laine de ses impuretés, travail qui occupe plus de la moitié des femmes de la ville. Cette industrie va subir la concurrence des nouvelles machines automatiques venues d'Angleterre. D'autre part, le transfert à Elbeuf d'entreprises textiles alsaciennes qui ont refusé l'annexion après la guerre de 1870, emmenant avec elles plus d'un millier de leurs ouvriers, va développer la compétition et accroître le chômage. Henri finira sa vie comme couvreur à Amiens.

## Léonard et Charles Croulard

Ceux-là ne sont pas d'origine picarde mais ils furent durant quelques jours les petits compagnons d'infortune d'Henri. Arrivés à l'Hospice le 17 juin, ils sont âgés de 9 et 8 ans et portent les matricules 38 407 et 38 408. Leur mère est morte à Paris en janvier 1871. Leur père, Léonard, boutonnier dans le Faubourg Montmartre, originaire de Lys dans la Nièvre, a été arrêté le 24 mai 1871 et sera condamné à la déportation simple, peine commuée en trois ans de prison. Il décèdera à Embrun dans les Hautes Alpes en octobre 1873. Leur oncle, François Croulard, horloger, arrêté le 22 mai, sera condamné à un an de prison.

Que deviennent ces deux enfants ? Contrairement aux directives de l'Assistance Publique, ils vont être séparés : l'aîné, Léonard, 9 ans, est envoyé le 7 juillet chez un bûcheron dans une petite commune de l'Yonne, Bois d'Arcy, qui compte 132 habitants. En cette année 1871, 6 décès sur les 8 enregistrés dans la commune concernent des enfants placés

par l'Hospice de Paris. Au recensement de 1872, sur les 16 jeunes assistés qui sont accueillis à Bois d'Arcy, 14 sont des garçons ...



Photographie de Bruno Braquehais (1823-1875) un groupe de fédérés.

Cet apport de main d'œuvre et de salaire aux parents nourriciers va permettre aux petits exploitants agricoles et aux artisans de survivre et d'échapper pour un temps à l'exode rural. Certains de ces enfants trouvés ou abandonnés vont faire souche dans leur village d'accueil. C'est le cas dans ce petit village où quatre jeunes femmes issues de l'Hospice ont épousé des cultivateurs. Aujourd'hui, Bois d'Arcy est la plus petite commune de l'Yonne avec seulement 22 habitants. Le jeune Léonard Croulard, devenu maréchal-ferrant, se marie à Paris

en 1893. Son frère Charles, 8 ans, attendra quelques mois à l'Hospice de Paris avant d'être envoyé le 13 novembre 1871 à Auxerre chez un couple de vigneron puis à Mailly-la-Ville (à une dizaine de kms de Bois d'Arcy). Sa famille nourricière est apparentée au communard Zéphirin Camelinat, ouvrier bronzier nommé par la Commune Directeur de la Monnaie, militant syndical et politique de la SFIO qui sera enterré à Mailly en 1932. Charles deviendra comme lui ouvrier bronzier à Paris.

## Victor Lupart

Victor est né en 1858 à Compiègne où son père exerce la profession de peintre en voitures. La famille s'installe à Paris dès 1865 pour y rejoindre le grand-père, Théodore Lupart, lui-même peintre.

Le 21 mai 1871, premier jour de la « semaine sanglante » qui se terminera le 28, les troupes versaillaises donnent l'assaut aux fortifications Sud et Ouest de Paris sans rencontrer de grande résistance de la part des Fédérés.

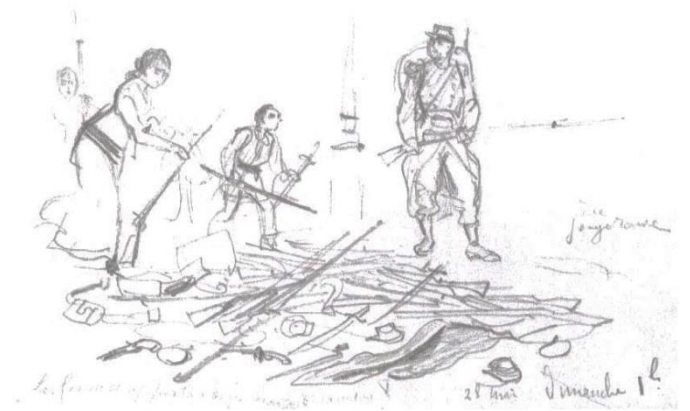
C'est sur la barricade qui s'est élevée place d'Eylau (aujourd'hui place Victor Hugo dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement) que le jeune Victor est arrêté : il n'a que 12 ans !



*Enfants participant à la construction d'une barricade, Auguste André Lançon.*

Comme lui, une cinquantaine d'enfants de 8 à 12 ans seront arrêtés et incarcérés pendant des semaines (sur un total de 2027 enfants détenus entre 8 ans et 18 ans).

Albert Robida racontera dans son Journal : « A la gare du Nord, je croise un convoi de prisonniers, une file immense de malheureux têtes nues et les mains attachées derrière le dos, marchant entre deux lignes de lignards et escortés de chasseurs à cheval la carabine au poing. Il y a des femmes et des jeunes gens. Ils vont ainsi à Versailles et il fait très chaud... On parle de fusillades horribles. Partout des ruines, des barricades effondrées, et de temps en temps, des cadavres. »



*Albert Robida, Les femmes apportant les fusils.*

Les prisons versaillaises se révélant trop petites pour accueillir plusieurs dizaines de milliers de prévenus, ceux-ci sont transférés par convois d'environ 600 prisonniers vers les forts et les ports de l'Atlantique où l'on a désarmé et transformé les navires en prisons flottantes en y ajoutant des cages grillées. Pendant plusieurs mois, dans des conditions sanitaires propices au développement des maladies, les insurgés devront attendre la décision des Conseils de guerre (non-lieu, enfermement ou déportation).



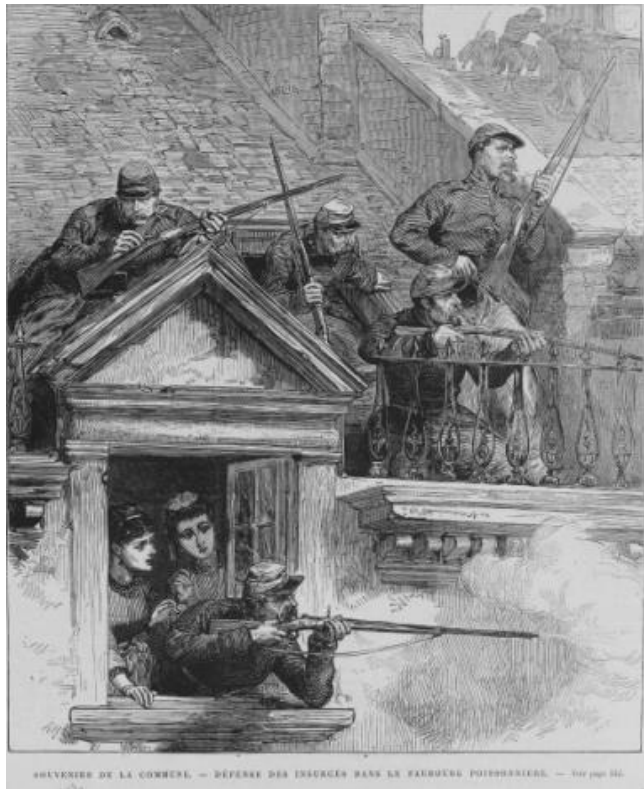
*Daniel Vierge – de Paris à Versailles.*



Cage grillée de l'Iphigénie  
L'illustration du 30 septembre 1871

Le journaliste de l'Illustration rapporte : « Rien de triste comme l'aspect de ces pontons (la Foudre, la Pandore, l'Iphigénie et l'Orne) contenant à eux quatre 2 050 prisonniers qui, ajoutés aux 450 du Fort Boyard, en portent le nombre à 2 500. La cage de chaque batterie leur sert de prison. En cage ! C'est pourtant vrai. Jusqu'ici, je n'avais vu, derrière les barreaux, que les fauves prisonniers du Jardin des Plantes. »

Victor est transféré le 10 juillet 1871 à l'Hôpital maritime de Rochefort puis envoyé le 19 sur le ponton « La Pandore » stationné dans la rade. De nouveau hospitalisé, il sera dirigé en septembre vers la maison d'arrêt de Rouen, rejoignant ainsi la cinquantaine de jeunes qui s'y trouvent enfermés.



Défense des insurgés dans le Faubourg Poissonnière.

Quant à son grand père, Théodore, originaire d'Hédauville à une dizaine de kilomètres d'Albert, il sera arrêté Boulevard Poissonnière le 28 mai, dernier jour de la « semaine sanglante » et dernier jour de la Commune.

Théodore, âgé de 70 ans, est transféré sur le ponton « L'Orne », voisin de la Pandore. Il décèdera à l'Hôpital militaire de l'île d'Aix le 25 juillet 1871. En novembre, le 4<sup>e</sup> Conseil de guerre prononcera un non-lieu en faveur du jeune Victor qui rejoindra alors le reste de sa famille à Paris.



Albert Robida : la dernière barricade, 28 mai 1871

Pour accompagner ces parcours, outre les rares photos et les dessins parus dans la presse, il était intéressant d'utiliser quelques croquis d'Albert Robida, témoin objectif du Siècle et de la Commune de Paris, né à Compiègne en 1848 mais dont les ancêtres paternels sont originaires de Genvry, Porquéricourt, Bussy et Moyencourt. Et en petit clin d'œil, son autoportrait en Garde national :



#### Bibliographie

Archives intercommunales de l'agglomération de Compiègne  
Archives de Paris : enfants assistés de la Seine.  
Fanny Fay-Sallois, *Les nourrices à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*.  
Jean Claude Farcy, *La répression judiciaire de la Commune de Paris*.  
A.Gayat, S. Pepino, C. Rey, *Petit dictionnaire des enfants emprisonnés*.  
Michel Cordillot, collectif – *La Commune de Paris 1871*.  
Alain Dalançon, *Les insurgés de la Commune incarcérés à Rochefort*.  
Gérald Dittmar, Albert Robida, *Paris pendant la Commune de Paris 1871*.

# Jules Urier et Gilbert Pichard, déportés communistes de Carlepont

par Jean-Yves Bonnard  
président de la Société Historique de Noyon

Le 16 septembre 1941, des tracts communistes sont trouvés dans des rues de Carlepont, contrevenant aux lois décrétées deux ans plus tôt par le gouvernement Daladier. Une enquête est alors menée par la gendarmerie qui, rapidement, porte ses soupçons sur deux habitants, Jules Urier et Gilbert Pichard, tous deux militants communistes actifs jusqu'à la dissolution du parti.

## La répression dans les textes

### L'interdiction du parti

Avec l'annonce du pacte germano-soviétique, le 23 août 1939, la situation internationale déjà particulièrement tendue depuis l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne suivie des Accords de Munich (29 septembre 1938), crée un climat délétère en France. Tandis que la presse communiste se félicite de la paix sauvegardée, les autres journaux dénoncent ce qu'ils considèrent comme une trahison. Le 27 août, Jean Biondi, député-maire de Creil publie un article dans *Le Cri Populaire de l'Oise* s'interrogeant : « Où sont les traîtres ? ». Le même jour, sous la pression politique, le gouvernement Daladier fait interdire la parution du journal communiste *L'Humanité*.

L'apparente neutralité russe se mue en alliance avec le régime nazi lorsque l'Armée rouge envahit la Pologne orientale, le 17 septembre suivant. L'URSS se rangeant dans le camp des ennemis de la France, le gouvernement décrète, le 26 septembre 1939, la dissolution du Parti communiste et de « toutes les associations, organisations et groupements qui en dépendent ». Les contrevenants s'exposent alors à être condamnés à une peine allant de une à cinq années d'emprisonnement.

L'anticommunisme et l'antisoviétisme occupent alors les colonnes des journaux et des mesures sont prises contre le parti.

Début octobre 1939, trente-huit députés communistes sont emprisonnés. Quelques semaines plus tard, les élus locaux qui n'ont pas répudié le parti sont suspendus. La loi du 20 janvier 1940 permet la déchéance par la chambre de soixante députés. Inculpés d'infraction au décret du 26 septembre 1939, quarante-quatre d'entre eux sont jugés entre le 20 mars et le 4 avril 1940. Si huit écopent d'un sursis, trente-six sont condamnés à cinq ans de prison et à la perte de leurs droits civils et politiques pendant cinq ans.

La débâcle de mai-juin 1940, l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain, la signature de l'armistice et l'occupation allemande placent les Français dans un état de sidération.

Reformé dans la clandestinité, le parti communiste tente de faire reparaître *L'Humanité* en négociant avec l'occupant<sup>34</sup>. Mais dès septembre, la police de Vichy procède à des arrestations de responsables politiques et syndicaux.

Si *L'Humanité* paraît dans la clandestinité, des distributions des tracts sont menées notamment par les Jeunesses Communistes. Ils dénoncent la guerre impérialiste et mènent des attaques anti vichystes, anti anglaises, anti gaullistes et, de manière indirecte, anti allemandes. À la mi-mai 1941, l'appel du PCF à la formation d'un Front national pour l'indépendance de la France poursuit son objectif de libération sociale.

### Le renforcement de la répression

L'invasion de l'URSS par l'Allemagne, le 22 juin 1941, lève toute ambiguïté sur la position du parti communiste clandestin à l'égard de l'occupant. En France, ce même jour, les Allemands lancent l'opération Aktion Théodoric et arrêtent les ressortissants soviétiques et les « agitateurs communistes ». Cette opération menée avec le concours de la police française conduit à l'interpellation de 1300 personnes dont beaucoup sont internés au camp de Royallieu. Sont ainsi arrêtés à Noyon Maurice Leleu, René Massé et Raymond Vinche le 7 juillet puis Georges Garnier le 9 juillet.

De leur côté, à l'appel de Staline, les militants communistes s'engagent dans la résistance armée contre les nazis afin de former un front intérieur.

<sup>34</sup> Jean-Pierre Besse, Claude Pannetier, *Juin 1940 : la négociation secrète*, 2006.

Pour contrer toute velléité communiste, un avis publié à Paris le 14 août 1941 de Carl-Heinrich von Stülpnagel, au nom du *Militärbefehlshaber in Frankreich* rappelle que toute activité communiste en France est interdite depuis la dissolution du parti communiste. Il précise que « (...) Toute personne qui se trouve en possession de tracts antiallemands doit les remettre immédiatement au service militaire allemand le plus proche. Celui qui ne les aura pas livrés sera frappé d'une peine allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés (...) ».



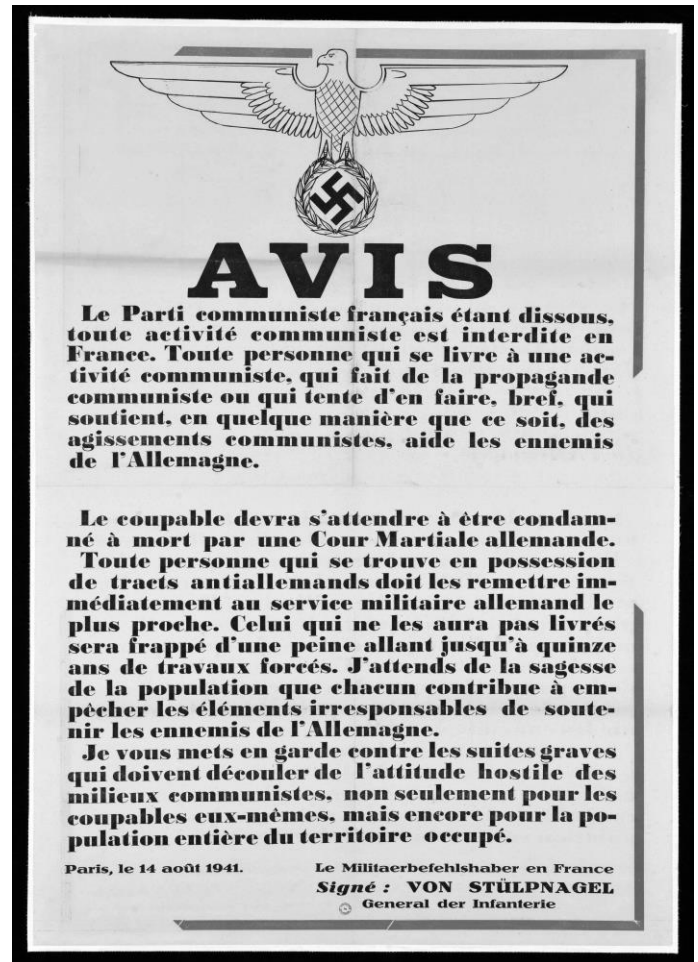
Avis anticommuniste en langue allemande

Le même jour, une loi de Vichy, publiée au Journal le 23 août 1941 et modifié le 25, instaure les sections spéciales, juridiction des cours d'appel, visant à réprimer les menées communistes et anarchistes. La création du Tribunal d'État, le 7 septembre 1941, renforce la répression par Vichy.

La propagande communiste promeut l'action directe et déjà, des attentats de militants contre l'occupant allemand sont menés, à commencer, le 21 août, par celui de Pierre Georges (futur colonel Fabien) sur le quai du métro Barbès contre l'aspirant Moser, officier de la *Kriegsmarine*.

Dans l'Oise, les militants communistes orientent leurs actions vers la diffusion de journaux et lancent des tracts dans les rues de villes et de villages. Pour la sûreté générale, ces actions tombent sous le coup du décret-loi du 24 juin 1939 concernant la répression de la distribution et de la circulation de tracts de provenance étrangère et du décret-loi du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes.

L'enquête diligentée courant août 1941 conduit à des perquisitions chez d'anciens membres du SFIC dissous, notamment à Thourotte, Janville, Ribécourt et Longueuil-Annel<sup>35</sup>.



Avis de von Stülpnagel du 14 août 1941.



L'Humanité imprimé en clandestinité, Numéro de janvier 1941. (arch. départ. Oise, 72W100)

<sup>35</sup> Arch. départ. Oise 33W8250, folio 1356-1357.

## Deux suspects dans la commune

### Des tracts communistes dans la rue (13 septembre 1941)

Le 13 septembre 1941, vers 6h15, des tracts communistes de deux modèles différents sont découverts dans les rues de Carlepont. Le premier type, de format 16 x 11 cm, est trouvé en 26 exemplaires. Imprimé en recto-verso, il porte comme titre « Ce qui est produit en France doit rester en France ». Le second type, de format 31 x 23 cm, n'est trouvé qu'en un seul exemplaire et porte le titre « Secours populaire de l'Oise ». Il a pour particularité d'avoir été ronéotypé sur du mauvais papier sur une seule face.

Aussitôt avertis, les gendarmes de la brigade de Ribécourt saisissent les documents trouvés qui, à l'évidence, sont de la propagande communiste, et mènent une enquête de voisinage<sup>36</sup>. Informés par « une personne digne de foi mais désirant garder l'anonymat », ils notent que le dénommé Jules Urier<sup>37</sup> a été vu à 6h15 dans la rue. Connu comme militant communiste, les gendarmes concluent que « sa responsabilité n'est pas à écarter ».

Le 15 septembre, les gendarmes de Ribécourt procèdent à une visite au domicile d'habitants de Carlepont ayant appartenu au parti communiste : Victor Maillot, Raymond Leclerc, Ernest Lhotellier, Arthur Guillotte, Adrien Clerginet, Etienne Lagant, Jules Urier et Gilbert Pichard<sup>38</sup>. Très vite, les soupçons se portent sur ces deux derniers, membres actifs de la cellule communiste de Carlepont avant-guerre.

**Jules Joseph Urier** est né le 19 mars 1881 à Carlepont. Fils de Jules Alexandre Urier (1848-1891) et de Constance Joséphine Lavaire (1851-1887), il est le troisième d'une fratrie de quatre enfants. Enfant assisté de l'Oise après le décès de ses parents, il est noté palefrenier demeurant à Monchy-Humières lorsqu'il s'engage comme volontaire le 28 mars 1905 pour 4 ans au 17<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie (matricule 2114) mais est réformé temporaire le 2 juin suivant pour suspicion de bronchite<sup>39</sup>. Devenu ouvrier brossier à Tracy-le-Val, il est condamné à 15 jours de prison avec sursis par le tribunal de Compiègne pour avoir frappé sa compagne Bernadette Prévost veuve Marteau de deux coups de poinçon dans le dos le 3 juillet 1905<sup>40</sup>.

<sup>36</sup> Rapport n°19/4 du capitaine Marchal du 18 septembre 1941, arch. départ. Oise 33W8351.

<sup>37</sup> Dans les rapports, le nom Urier est souvent orthographié par erreur Hurier.

<sup>38</sup> Ces visites indiquées dans le rapport du capitaine Marchal ne sont pas confirmées par d'autres documents.

<sup>39</sup> Arch. départ. Oise Rp912.

<sup>40</sup> *Le Progrès de l'Oise* et le *Petit Journal* du 5 juillet 1905.

Confirmé comme réformé le 4 mars 1907 pour bronchite spécifique, il est cependant rappelé au service le 1er avril 1915 dans la guerre contre l'Allemagne. Il passe successivement au 10<sup>e</sup> Escadron du train des Équipages (10 décembre 1915), au 46<sup>e</sup> RA (18 décembre 1915), au 27 RA (10 mai 1917), au 37<sup>e</sup> RAP (25 octobre 1917) puis au 156<sup>e</sup> RAP (15 septembre 1918). Décoré de la Croix de guerre avec étoile de bronze, il reçoit la citation : « Très bon serveur, s'est révélé particulièrement dévoué et courageux au service de sa pièce pendant les trois journées des 27, 28 et 29 mai 1918 sous le bombardement de sa batterie, spécialement menacée par l'avance ennemie » (15 juin 1918).

Son épouse Georgine Lebrun (née en 1882) lui donne deux enfants, René Jules Joseph (1921-1960) et Yvette Julienne (1924-2016). La famille habite rue Saint-Eloi, à Carlepont. Élu conseiller municipal de Carlepont en 1925, Jules Urier est actif dans la cellule communiste de sa commune avec Gilbert Pichard. Le 10 novembre 1930, les gendarmes Louis Truchon et Albert Mallet dressent procès-verbal (n°692) à son encounter pour outrage après s'être entendu dire « je suis conseiller municipal communiste ; j'ai plus de droits sur vous que vous n'en avez sur moi »<sup>41</sup>. Dix ans plus tard, le 23 avril 1940, un rapport note qu'un sous-officier qui loge chez lui doit changer de cantonnement parce qu'il « entretenait des militaires cantonnés à Carlepont sur les idées de Staline ».

Noté cultivateur en 1936, maraîcher en 1940 puis ouvrier maçon en 1941, Jules Urier est relevé de ses fonctions de conseiller municipal en 1939 pour son appartenance au parti communiste.

**Gilbert Pichard** est né le 12 août 1892 à La Guerche-sur-l'Aubois (Cher). Fils de Jean Pichard et de Félicie Loyard, il épouse le 3 janvier 1921 la couturière Suzanne Léona Havart (1898-1978) qui lui donne un enfant, Jean Gilbert (1921-1993). La famille demeure à Carlepont, au n°6 rue de Cuts. Il exerce la profession de charpentier dans l'entreprise Bollard de Ribécourt. Secrétaire de la cellule communiste locale, il déclare avoir cessé toute activité en 1939. Gilbert Pichard connaît intimement Jules Urier dont il est témoin à la naissance de son fils<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> Procès-verbal n°704 relatant des renseignements judiciaires sur Hurier Jules, de Carlepont (Oise), susceptible d'avoir jeté des tracts communistes, arch. départ. Oise 33W8351.

<sup>42</sup> Arch. départ. Oise 3E129/39

● **Aucune livraison  
à l'Allemagne nazie**

**Ce qui est produit en France  
doit rester en France**

**PAYSANS DE FRANCE !**

Depuis plus d'un an, notre pays est occupé, opprimé et pillé par la soldatesque hitlérienne. Matières premières, produits agricoles, machines, marchandises diverses, tout est bon pour les gangsters qui, après avoir asservi la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Norvège, la Pologne, la Yougoslavie et la Grèce, veulent asservir l'univers entier et ont déclenché la guerre contre l'U.R.S.S.

Voici, paysans de France, un extrait d'un rapport des Chemins de fer sur les tonnages de marchandises expédiées en Allemagne au mois de mars 1941 :

	têtes	tonnes
Bestiaux (en prov. de la Vilette)	3.526	
Blé (en prov. de Troyes et Reims)		6.535
Fruits (en prov. d'Espagne en échange de beurre des Charentes envoyé dans ce pays)		24.107
Primeurs (en provenance du Midi, zone non occupée)		62
Vin (en provenance de la Gironde et de la Bourgogne)		12.936
Eau-de-vie (en provenance de Cognac)		617
Tabac brut (en prov. de la Gironde)		1.245
Dépouilles d'animaux (peaux et cuirs)		915
Bauxite (en provenance du sud de la France)		10.866
Etc., etc...		

• Soit un total de 230.714 tonnes contre 171.558 le mois précédent.

Hitler pille la France et partout où il passe les populations connaissent la famine, la désolation et la mort. Mais maintenant ce bandit va encore piller davantage et voici pourquoi.

**Hitler, c'est la famine et la guerre**

Poursuivant ses plans de domination universelle et de transformation de tous les peuples en peuples esclaves au service des impérialistes allemands, Hitler a déclenché la guerre contre l'U.R.S.S. pour lui voler son blé et son pétrole.

Mais l'anormal de Berchtesgaden trouve devant lui la résistance de tout un peuple qui veut vivre libre et partout où il a avancé ce voleur de grands chemins ne trouve rien, car à l'appel de STALINE, le peuple soviétique ne laisse à Hitler ni un kilo de blé, ni un bidon d'essence.

Hitler voulait le blé de l'Ukraine. Il ne l'aura pas. Et alors, se pose devant lui un problème

inquiétant. Avant le 22 juin dernier, l'U.R.S.S. vendait du blé à l'Allemagne, elle en vendait à la Finlande, à la Belgique, au Danemark. Maintenant, c'est fini et la production de blé en Europe ne suffira pas et de loin à nourrir la population européenne.

Voilà pourquoi Hitler va piller encore davantage les greniers, les étables et les caves de France. Plus il trouvera de produits et plus longtemps il pourra tenir; moins il en trouvera, moins longtemps il tiendra et plus vite viendra l'heure de notre délivrance.

Donc, tu as compris, paysan. Moins tu donneras à Hitler et mieux tu serviras la cause de la France. D'ailleurs, l'argent avec lequel Hitler te paye que vaut-il et surtout que vaudra-t-il demain ? Pas grand chose, sois-en sûr.

Hitler, dont les avions de mort massacrèrent nos femmes et nos enfants sur les routes de France en juin 1940, détrouse la France avec l'aide de PETAIN, de DARLAN, de CAZIOT, de leurs 120.000 fonctionnaires qui ont poussé comme des champignons sur le fumier de la défaite.

Les gens de Vichy, ainsi que la trop célèbre commission d'organisation corporative paysanne dirigée par les nobles DE BUBE DE GUEBRIANT et D'HALLUIN dit Dorgères, sont complices de la politique de pillage de la France faite par Hitler, dont le nom est synonyme de famine et de guerre.

**PAYSANS FRANÇAIS, POUR LA HONTE DE NOTRE PAYS, TOUTE CETTE CLIQUE VOUS VEND PIEDS ET POINGS LIES; ILS LIVRENT LA FRANCE AUX DIRIGEANTS NAZIS, IMITANT EN CELA LEURS PREDECESSEURS QUI, EN 1792, SE LIVRAIENT « AU ROI DE PRUSSE ».**

**MAIS LES PATRIOTES ET LES AGRICULTEURS DE 1941, COMME CEUX DE 1792, SAURONT RAPIDEMENT METTRE UN TERME A LA MONSTRUEUSE KOLLABORATION ENTRE DES FRANÇAIS TRAITRES A LA PATRIE ET LEURS MAITRES DE BERLIN.**

**Pour la libération et l'indépendance de la France**

Notre Parti Communiste qui, en toutes circonstances, a lutté pour la grandeur et la prospérité



Tract « Ce qui est produit en France doit rester en France » (Arch. départ. Oise).



## Une enquête rondement menée

### La perquisition des domiciles de Jules Urier et Gilbert Pichard (16 septembre 1941)

Informé, le capitaine Marchal mène l'enquête et, sur prescription du procureur de la République, ordonne à quatre gendarmes français de quatre brigades différentes dépendantes de sa section<sup>43</sup>, de procéder à la perquisition des domiciles de Jules Urier et de Gilbert Pichard.

Le 16 septembre, à 7h15, les gendarmes se présentent au domicile de Jules Urier. Ce dernier reconnaît être passé de bonne heure le 13 septembre dans la grande rue en revenant de son jardin. Il explique avoir remarqué des tracts communistes et « en avait ramassé un seul pour le brûler ensuite ». Il ajoute que Bruno Demont, qu'il a croisé, peut en témoigner, lui-même ayant ramassé un tract. La fouille du domicile est infructueuse, confortant ses dires, mais les gendarmes relèvent une réflexion du suspect : « Je suis ce que je suis, et personne ne me fera changer mes idées ». De même, dans leur procès-verbal, les gendarmes notent, en quittant leur domicile, avoir entendu Urier dire à sa femme : « Ne te fais pas de mauvais sang, moi je suis « glorieux » de ce qui vient de se passer »<sup>44</sup>.

Le même jour, à 8 heures, les quatre gendarmes procèdent à la perquisition du domicile de Gilbert Pichard, en présence de son épouse, ce dernier étant absent. Au cours de leur fouille, ils découvrent, dans plusieurs journaux illustrés posés sur un poêle d'une chambre à coucher, des tracts communistes :

- Ce qui est produit en France doit rester en France
- Front National de l'Indépendance de la France, publié par la SFIC
- Autour de Jean Catelas et Gabriel Péri, Rassemblement des Français, publié par la SFIC
- Un numéro spécial de L'Humanité du 3 août 1941
- La Vie Ouvrière, réponse au Maréchal Pétain, numéro spécial de mars 1941.

Documents en main, les gendarmes se rendent ensuite à l'entreprise Bollard, à Ribécourt, où travaille Gilbert Pichard pour l'interroger. Ce dernier déclare : « Je ne comprends pas comment vous avez pu découvrir des tracts communistes à mon domicile en présence de ma femme. Je n'ai jamais

eu de tracts communistes chez moi, tout au moins, je ne le pense pas et il est donc impossible que vous en ayez découvert ». À la présentation des cinq tracts, Gilbert Pichard revient sur sa déclaration : « Les cinq tracts communistes que vous me présentez ont bien été trouvés par moi, à Carlepont, le samedi 13 courant à 7 heures, entre la rue de Vic-sur-Aisne et l'hôtel de Croix d'Or. Il n'y avait que ces cinq tracts et au cas où il y en aurait eu d'autres, je les aurais ramassés pour les brûler ensuite. C'est moi qui avais placé ces tracts dans des journaux illustrés et je ne m'en souvenais déjà plus »

Par la suite, les gendarmes procèdent à une enquête de moralité dans Carlepont. Pour le maire, Jean Lerouge, et le conseiller municipal Charles Capelle, Gilbert Pichard est connu pour avoir été militant communiste avant-guerre mais aucun reproche ne peut être fait sur sa conduite et sa moralité.

### Le rapport du capitaine Marchal

Le procès-verbal établi<sup>45</sup> est adressé au capitaine Marchal, commandant de section, lequel dresse un rapport<sup>46</sup> à sa hiérarchie, relatant les faits et interprétant leur portée.

Concernant les auteurs de la propagande découverte, il considère que « ces tracts qui paraissent être destinés aux ouvriers, petits propriétaires et chômeurs, proviennent vraisemblablement de la région parisienne, pour ceux qui sont imprimés, et de la section du parti communiste de l'Oise pour celui est ronéotypé ».

Concernant la diffusion des tracts, les témoignages semblent corroborer : « il résulte que ceux-ci ont pu être répandus par Urier Jules, de Carlepont, qui a été vu à 6 heures 15 par une personne digne de foi mais désirant garder l'anonymat. Cet homme est connu comme militant communiste et sa responsabilité n'est pas à écarter ».

Concernant les cinq tracts communistes trouvés chez Gilbert Pichard, le rapport de gendarmerie précise : « Il est à noter qu'aucun exemplaire des quatre derniers tracts désignés ci-dessus n'a été distribué dans Carlepont dans la matinée du 13 septembre. Ils ont vraisemblablement été remis de la main à la main à Hurier qui a été laissé en liberté provisoire ».

Destinataire du procès-verbal, le Procureur de la République de Compiègne communique l'affaire au Procureur général, Ministère public près de la section spéciale établie près la Cour d'appel d'Amiens.

<sup>43</sup> La perquisition est effectuée par le maréchal des logis chef Lucien Verrière (Ribécourt), le maréchal des logis chef Henri Marchandise (Choisy-au-Bac), le gendarme Charles Devouge (Noyon) et le gendarme Edouard Mercadier (Choisy-au-Bac) délégués par le Capitaine Marchal commandant la section de gendarmerie de Compiègne

<sup>44</sup> Procès-verbal n°675 du 16 septembre 1941, arch. départ. Oise 33W8351.

<sup>45</sup> PV n°675 du 16 septembre 1941 relatant des renseignements judiciaires sur la détention de tracts communistes par Pichard Gilbert de Carlepont (Oise).

<sup>46</sup> Rapport n°19/4 du capitaine Marchal du 18 septembre 1941, arch. départ. Oise 33W8351.

Le 3 octobre 1941, le juge d'instruction de Compiègne prescrit un mandat d'amener à l'encontre de Gilbert Pichard. Ce dernier est arrêté à Carlepont le jour même par le gendarme Bacquet de Ribécourt et écroué à la prison de Compiègne. Il est alors prévenu d'infraction à la loi du 26 septembre 1939 interdisant le parti communiste.

### L'étai se ressert

Si la détention de tracts communistes a été constatée au domicile de Gilbert Pichard, établissant sa culpabilité, une enquête est diligentée dans Carlepont pour connaître le rôle de Jules Urier. Ce même 3 octobre, le maréchal-des-logis chef Verrière poursuit ses investigations dans le village qui donne lieu à un procès-verbal<sup>47</sup>. Il rencontre d'abord « une personne digne de foi et très estimée à Carlepont » qui indique verbalement, sans vouloir faire une déclaration anonyme écrite, avoir croisé Jules Urier près du Café Petit, avant de trouver des tracts communistes sur son chemin. Il en ramasse d'ailleurs trois pour les brûler ensuite.

Le gendarme interroge ensuite le cultivateur Valère d'Hauvers et sa fille Angèle, lesquels indiquent n'avoir pas vu de tracts à 5 heures 45 lorsqu'ils se sont rendus au pré pour traire leurs vaches mais en ont vu à leur retour vers 6 heures 15.

Peu après, il interroge le rentier Bruno Demont qui confirme avoir rencontré Jules Hurrier le 13 août vers 6 heures 30, tandis qu'il se rendait à Compiègne, mais nie avoir parlé de tracts communistes. Enfin, le gendarme rencontre des notables de la commune qui, sans vouloir faire une déclaration écrite anonyme, dressent un sombre portrait de Jules Urier : « (...) un triste individu ayant été et pouvant encore être un militant communiste notoire. Il passe pour être un exalté, sournois, méchant et dangereux. Avant la guerre présente, il prêchait ouvertement la révolution et demandait à ce qu'elle vienne le plus vite possible. Pour ne citer qu'un exemple de son attachement au parti communiste, quelques années avant la guerre, Hurrier qui venait d'apprendre le décès de son frère, s'est quand même rendu dans une réunion communiste qui se tenait à la mairie de Carlepont ».

Le procès-verbal s'achève par un état des antécédents judiciaires de l'ouvrier maçon.

Le 7 octobre 1941, le juge d'instruction de Compiègne prescrit un mandat d'amener à l'encontre de Jules Urier, prévenu d'activité communiste. Il est arrêté le jour-même par le gendarme Verrière de Ribécourt et conduit à la maison d'arrêt de Compiègne.

Le 8 octobre, le juge d'instruction de Compiègne demande un complément d'enquête. Deux jours plus tard, le maréchal de logis Verrière et le gen-

<sup>47</sup> Procès-verbal n°704 relatant des renseignements judiciaires sur Hurrier Jules, de Carlepont (Oise), susceptible d'avoir jeté des tracts communistes, arch. départ. Oise 33W8351.

darme Auguste Bacquet se rendent à Carlepont, interrogent Charles Groperrin et Jeanne Leviel, tous deux demeurant rue de Vic-sur-Aisne, près du jardin de Jules Urier. Puis ils se rendent au débit de boissons d'Eugénie Petit, laquelle leur indique que Jules Urier est venu le 16 septembre et a évoqué la perquisition de son domicile, précisant avoir trouvé une quarantaine de tracts communistes devant le café, les avoir ramassés pour les jeter à la sortie du pays, sur la route de Vic-sur-Aisne et ce « afin d'éviter des histoires à la commune ». Interrogé à son tour, Gaston Leroy, présent ce jour-là dans le café, confirme le témoignage et mentionne que Jules Urier « a dit qu'il avait conservé un tract pour le lire à sa maison. Il a ajouté qu'aussitôt après l'avoir lu et s'être rendu compte que c'était un tract communiste, il l'avait brûlé ».

### Un procès par la Cour Spéciale d'Amiens

Le 14 octobre 1941, Gilbert Pichard est transféré à la maison centrale d'Amiens. Jugé par la Cour Spéciale qui y siège le lundi 20 octobre 1941, il est condamné à 3 ans de prison et 1200 frs d'amende pour détention de tracts communistes. Il est interné à la prison d'Amiens. Les autorités françaises le considère comme « assez dangereux, capable de se livrer à une action terroriste s'il y était pressé »<sup>48</sup>.

Jules Urier, quant à lui, est arrêté par la gendarmerie française le 7 octobre 1941 à Carlepont sur prescription du juge d'instruction de Compiègne pour détention de tracts communistes. Il est interné à la prison de Compiègne et transféré le 14 octobre à la prison d'Amiens. Jugé le mercredi 29 octobre 1941 par la Cour Spéciale d'Amiens, il est condamné à 3 ans de prison pour distribution et détention en vue de la distribution d'écrits tendant à propager les mots d'ordre de la III<sup>e</sup> Internationale et les organismes qui s'y rattachent.



Article du Progrès de la Somme, numéro 22493, 22 octobre 1941 (arch. départ. Somme, 259PER296).

<sup>48</sup> Note de la préfecture de l'Oise, s.d., arch. départ. Oise 33W8253.

## La déportation

Emprisonnés à Amiens, Gilbert Pichard et Jules Urier deviennent, comme tous les détenus communistes, la cible de la politique répressive allemande. Devenue plus générale et plus massive, elle vise à déporter tous les adversaires du Reich vers les camps de concentration allemands.

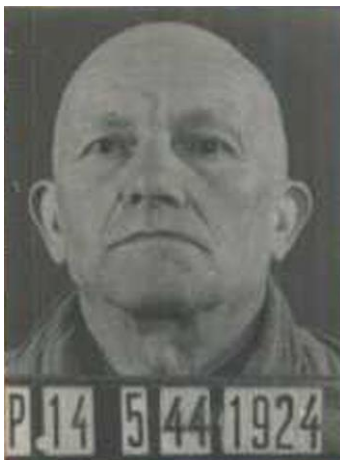
Transférés sur ordre des autorités d'occupation au camp de Royallieu, Gilbert Pichard et Jules Urier sont déportés le 12 mai 1944 au départ de Compiègne à destination de Buchenwald.

Gilbert Pichard (n°51541) entre à l'hôpital de Cham le 29 avril 1945. Il y décède le 11 mai 1945 et est inhumé au cimetière de Saint-Wendel dans la Sarre. Son corps est ensuite inhumé dans la nécropole nationale (n°1287) de Pierrepont (Meurthe-et-Moselle) en tant que déporté politique. Une rue de Carlepont porte son nom, lequel figure sur le monument aux morts comme victime civile.



*Gilbert Pichard*

Jules Urier (n°49528) survit à la déportation<sup>49</sup> et est rapatrié à Carlepont où il apprend qu'il a été élu conseiller municipal. Il assure cette fonction jusqu'en 1952. Jules Urier décède le 1<sup>er</sup> février 1964 à Carlepont.



*Jules Urier*



*Le monument aux morts de Carlepont où figure le nom de Gilbert Pichard.*

L'affaire Pichard – Urier est le reflet de la transition du parti communiste clandestin lors de l'invasion de l'URSS, passant de l'attentisme à l'action directe contre l'occupant allemand. Anciens militants du parti dissout, Gilbert Pichard et Jules Urier ont gardé des contacts discrets avec leurs camarades.

Selon la gendarmerie, c'est à l'instigation de Maurice Lancel qu'ils deviennent de nouveau actifs<sup>50</sup>. La dispersion des tracts, le 13 septembre 1941, qui semble être la première dans Carlepont, précède une autre diffusion qui se déroule à Noyon quatre jours plus tard et conduit à l'arrestation de Gustave Vermont, Henri Drapier, Charles Jacquin, Maurice Quatrevaux, René Roy ainsi que René Drujon et Maurice Lancel.

Ces hommes semblent agir en fidèles militants sans mesurer totalement la portée de ces jets de propagande sur la voie publique dans une période où le parti communiste est le plus décrié notamment par la majeure partie de la population. Tous ignorent que les sanctions des cours spéciales seront exemplaires et que la politique répressive allemande menée courant 1943 les conduira à la déportation. ■

<sup>49</sup> Service historique de la Défense, Vincennes GR 16 P 581254 - Service historique de la Défense, Caen SHD/ AC 21 P 685329- Arolsen.

<sup>50</sup> Liste des prévenus et condamnés de droit commun pour activité communiste ou anarchiste, Note de la préfecture de l'Oise, s.d., arch. départ. Oise 33W8253.

**DON**

## Bons de souscription et billets d'entrée à l'Exposition universelle de 1900

don de Maryvonne Messiasse

par Jean-Yves Bonnard, président de la Société Historique de Noyon

Un rapport du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan a publié le 16 décembre 2025 une note de synthèse réalisée par le CRÉDOC sur l'évaluation socio-économique des Jeux de Paris 2024. Si la Cour des comptes estime les dépenses budgétaires publiques à 6,6 milliards d'euros, dont 3 milliards pour l'organisation et le reste pour les infrastructures, les bénéfices pourraient être estimés à 5,1 milliards d'euros en prenant en compte la dimension climatique et la valeur de l'héritage. Le montage financier de ce type d'événement, d'ampleur mondiale, a fait l'objet, depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, d'études approfondies par les pays organisateurs à l'occasion des Expositions universelles. Le récent don à la SHASN de bons de souscription et de billets d'entrée à celle de 1900, par Maryvonne Messiasse, nous permet d'aborder un aspect de son financement.

### La cinquième en France

Entre 1851 et 1900, dix Expositions universelles sont organisées, dont cinq par la France, en 1855, 1867, 1878, 1889 et 1900. Le cadre de cet événement a été fixé lors de la première édition se déroulant en 1851 en Angleterre à l'initiative du Prince Albert. Outre son caractère international, l'Exposition universelle répond aux principes de sélection des participants par une commission, d'attribution de prix, de réalisation de bâtiments provisoires et de recherche de souscription.

Après le succès de l'Exposition universelle de 1889 célébrant la Révolution française et marquée par la construction de la Tour Eiffel, un nouvel événement est annoncé le 13 juillet 1892 pour l'année 1900. La thématique retenue s'intitule « Bilan d'un siècle ». Pas moins de 40 pays et 83 000 exposants (dont 38 000 français) participent à cet événement mettant à l'honneur l'excellence technologique.

L'Exposition Universelle se déroule à Paris du 15 avril au 12 novembre 1900 sur une superficie de 112 hectares comprenant la Concorde, l'esplanade des Invalides, le Champ-de-Mars, les jardins du Trocadéro auxquelles s'ajoutent les 104 hectares du bois de Vincennes.

### Le financement

Évalués à 100 millions de francs, les frais de l'Exposition prévus devaient être équilibrés par la subvention de la ville de Paris (20 millions par la convention du 18 novembre 1895), par une dotation de l'Etat (20 millions votés par la loi du 13 juillet 1896), par le produit des concessions, loca-

tions, recettes divers et revente des matériaux et, enfin, par le produit des entrées.



Détail d'une affiche sur l'Exposition de 1900.

Ainsi, se référant à l'organisation de l'Exposition de 1889, la loi du 13 juin 1896 autorise le Crédit Foncier de France à émettre 3 250 000 bons de vingt francs donnant droit, d'une part à 20 billets d'entrée à l'Exposition universelle et, d'autre part, à des réductions sur les voyages. En outre, les bons étant numérotés, 29 tirages sont prévus pour l'attribution de 4313 lots d'une valeur totale de six millions de francs. Si près de 51 millions de visiteurs viennent admirer Paris ville Lumière et les nombreuses attractions, cet événement s'achève sur un bilan financier négatif. Elle demeure cependant l'Exposition universelle de référence. ■



Chaque bon, constitué de quatre pages pliées et reliées par un fil de couture, pèse 6 grammes 3.



Planche de quatre billets d'entrée à l'exposition universelle de 1900 à Paris. Imprimé sur un simili japon filigrané à la plaque, le ticket d'entrée comporte un dessin et une gravure des fonds de sûreté particulièrement soignés afin d'éviter toute falsification. Le graveur Daniel Dupuis a représenté au verso l'effigie de la République. Le billet n'est valable que pour une demi-journée.

# UN PAS VERS L'HISTOIRE

## Éphémérides noyonnaises 2025

par Fabien Crinon, secrétaire de la Société Historique de Noyon

### Janvier

21 janvier : 1<sup>er</sup> don du sang de l'année, salle de réception du Chevalet.

Installation du nouveau conseil municipal des jeunes scolarisés du CM2 à la 6<sup>e</sup>.

25 janvier : Nuit de la lecture à la médiathèque du Chevalet.

26 janvier : La ville obtient le label d'accueil des véhicules d'époque.



29 janvier : Championnat régional de futsal de l'UGSE au gymnase Jean Bouin.

### Février

6 février : L'humoriste Constance présente son spectacle au théâtre du Chevalet.

7 février : Première séance de l'année du conseil des Sages.

Ouverture d'O'Fresh Market au 343 rue Michelet par la famille Benali jusqu'alors installée dans le quartier du Mont Saint-Siméon.

15 février : Début du 2<sup>e</sup> festival des culottes courtes.

22 février : Tournoi Maint Event organisé par le Poker club du Noyonnais au Centre culturel Yves Guyon.

### Mars

1<sup>er</sup> mars : Journée d'études de Résistance 60 « Fin de guerre ».



2 mars : Championnat départemental de gymnastique rythmique des bleuets du Mont-Renaud au gymnase Pierre Dubois.

10 mars : Déconstruction de l'ancienne Maison pour tous de Beauséjour. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'aménagement du square de Compiègne inscrit dans le Nouveau programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR).

15 mars : Assemblée générale de la SHASN. Le président a d'abord présenté le bilan de l'année 2024 : six conférences organisées, des articles d'histoire rédigés pour le magazine municipal, la publication du bulletin annuel de la société, la réception de dons, la poursuite du classement de nos archives... Les projets de cette année ont ensuite été dévoilés avant le partage d'un verre de l'amitié.



16 mars : Salon du disque vinyle au centre culturel Yves Guyon.

22-23-29-30 mars : Repas des aînés au Chevalet.

### Avril

10 avril : 20<sup>e</sup> anniversaire des grandes orgues de la cathédrale.

27 avril : Marché aux fleurs, square Ducloux.

29 avril : Conférence de la SHASN « De la restauration du château de Villers-Cotterêts à la Cité internationale de la langue française » donnée par Xavier Bailly, administrateur des châteaux de Villers-Cotterêts, Pierrefonds et Coucy-le-Château en présence de plus de 50 personnes.



### Mai

13 mai : Conférence de Jean-Claude Malsy sur la toponymie dans l'Oise pour les Amis du musée.



16-18 mai : Voyage des Noyonnais à Metzingen.

18 mai : Fête de la moto.

23 mai : La résidence du Docteur Hallot fête ses 30 ans.



24 mai : Conférence de la SHASN « La guerre froide et Mai 68 : similitudes et originalités de la France » donnée par Philippe Buton, agrégé d'histoire, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Reims, professeur associé à Sciences-Po Paris et à l'Institut universitaire européen (Florence). Une séance de dédicaces a suivi en partenariat avec la librairie Dallongeville Gerboux.



24-25 mai : Compétition régionale de Twirling au gymnase Pierre Dubois en présence de plus de 300 athlètes.



### Juin

4 juin : Championnats de France UNSS de laser run pour des élèves du collège Louis Pasteur.

7 juin : Journée portes ouvertes au centre culturel Yves Guyon.

14 juin : 5<sup>e</sup> salon du bien-être et de la nutrition.

21 juin : Conférence de la SHASN « Les Français sous les bombes alliées, 1940-1945 » présentée par Andrew Knapp, diplômé des universités d'Oxford et de Cambridge, professeur d'histoire contemporaine et de la vie politique française à l'université de Reading. Une séance de dédicaces a

suivi en partenariat avec la librairie Dallongeville Gerboux.



Fête de la musique au cœur de la ville.

24 juin : Visite exceptionnelle de la cave du 8 place du Parvis, menée par Hélène Dulauroy-Lynch, cheffe du service départemental d'archéologie et administratrice de la Société historique de Noyon pour les Amis du musée du Noyonnais.



29 juin : Sortie de la SHASN en co-voiturage au château royal de Villers-Cotterêts.



## Juillet

Fêtes dans les quartiers organisées par les Maisons pour tous.

6 juillet : 37<sup>e</sup> marché aux fruits rouges de Noyon organisé par la Communauté de communes du Pays noyonnais. L'invité est le quintuple champion du monde champion d'Europe de natation Camille Lacourt qui visite de la piscine Paul Boutefeu.



9 juillet : Concert du collectif ActeSix à la cathédrale.

16 juillet : La commission de sécurité rend un avis défavorable à la réouverture de la piscine Paul Boutefeu en raison de « désordres affectant la structure portante du bâtiment ».

28 juillet-10 août : Noyon plage est organisé près de la piscine municipale, fermée.



### Août

10 août : Concours canin d'*agility*, chemin du Marquet.

29 août : Label « Ville prudente » attribué à la commune.

30 août : Forum des associations au gymnase Pierre Dubois.



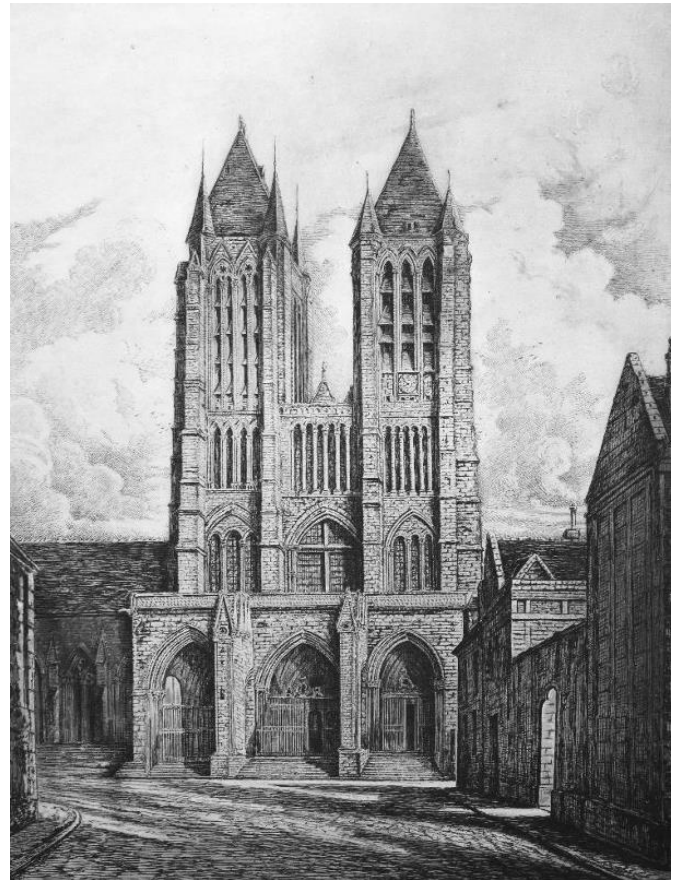
2<sup>e</sup> édition du salon du tatouage au Chevalet organisé par l'entreprise l'Abaddon Tattoo Studio, rue de Paris.

31 août : Fête des sports au gymnase Pierre Dubois.

### Septembre

Notre société publie son tome 42. L'ouvrage est intitulé Le Conseil municipal de Noyon en 1940 - L'assemblée communale face aux bouleversements. Il a été rédigé par son secrétaire.

Les Amis du musée du Noyonnais font l'acquisition d'un dessin de Fernand Combes (1856-1943) représentant une vue de la cathédrale Notre-Dame de Noyon durant la Première Guerre mondiale (août 1917).



13 septembre : Inauguration du Mémorial noyonnais de la Résistance et de la Déportation.



13-14 septembre : 81<sup>e</sup> anniversaire de la Libération.



Le comité du Souvenir Français de Béziers accueilli par celui de Noyon.

Tournage à la cathédrale de la série « Le rouge et le noir », réalisée par Gaël Morel, avec Virginie Ledoyen et Victor Belmondo.

20-21 septembre : Journées européennes du patrimoine.

22 septembre : Feu d'artifice marquant la fin de la fête foraine.

## Octobre

Actions à l'occasion du mois de sensibilisation du cancer du sein.

4-5 octobre : Réception du chœur de l'église de Metzingen.



Salon de l'événementiel et du mariage au gymnase des lycées organisé par l'association des commerçants, artisans, entreprises et industriels du Pays noyonnais.

Projet mémoire dans le quartier Beauséjour.

10 octobre : Concert « Cuivres en harmonie » avec l'harmonie municipale, celle de Thourotte, celle de Coudun et les Hauts de Gamme de Varesnes à l'invitation de l'UDEPA60.

11 octobre : Conférence de la SHASN « Agatha Christie, la vie romanesque de la reine du crime » donnée par Marie-Hélène Baylac, ancienne élève de l'École normale supérieure et agrégée d'histoire. La conférence a rassemblé près de 60 personnes et s'est clôturée avec une séance de dédicaces organisées en partenariat avec la librairie Dallongeville Gerboux.



14 octobre : Présentation de l'entreprise Vitraux Max & Co, fabricants et restaurateurs de vitraux passionnés, au musée du Noyonnais par l'association des Amis.

Exposition « Manga ! Senpai » par Gachan à la médiathèque du Chevalet.

Hausse des taux d'imposition. Cette augmentation est appliquée par la préfecture pour faire correspondre les recettes fiscales aux besoins du budget arrêté cet été après le rejet de tableaux présentés par la ville et jugé en déséquilibre.

19 octobre : Tournoi de rugby avec les acteurs économiques.

23 et 24 octobre : Fermeture administrative des parcs suite au passage de la tempête Benjamin et du risque de chute d'arbres.

25 octobre : 3<sup>e</sup> édition du festival « Hors des cases » dans la salle de réception du Chevalet. Ce festival de la bande dessinée est organisé par l'association Métabulle.

### Novembre

3 novembre : Exposition du club photo « Les deux font la paire » dans le hall du Chevalet.



Exposition sur la Première Guerre mondiale par les élèves de l'école Notre-Dame et Marcel Provost, salle de réception du Chevalet.

L'association de sauvegarde du patrimoine ASPS, présidée par le noyonnais Pierre-Louis Vasselle lance une cagnotte pour rénover la sépulture de la famille Pinchon située à Amiens.

Plusieurs attaques aux biens touchent les commerçants du centre-ville.

6 novembre : Concert de Ben l'Oncle Soul au théâtre du Chevalet.

7 novembre : Carole Bureau-Bonnard, ancienne première adjointe et députée, officialise sa candidature pour les municipales de 2026.

11 novembre : La ville de Noyon inaugure une plaque pour le 100<sup>e</sup> anniversaire du monument aux morts.



Ekiden organisée par l'Athlétic club Noyonnais : une course qui a rassemblé 51 équipes de 6 coureurs, soit plus de 300 participants.



15 novembre : Conférence « Prévention et lutte contre l'incendie dans l'Oise (1650-1850) » donnée par Didier Rolland, ex-major, historien de la Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris, ex-directeur adjoint d'un master spécialisé en histoire des Sapeurs-pompiers de Paris et consultant en prévention incendie.

Inauguration du jardin partagé du quartier Saint-Barthélémy.

Le pôle seniors de la commune propose des ateliers réguliers.

16 novembre : Concert du Brass Band de l'Oise au théâtre du Chevalet.

17 novembre : Le parquet de Compiègne communique sur le démantèlement d'un trafic de stupéfiants multiproduits dans le quartier du Mont Saint-Siméon.

19 novembre : Découverte d'un obus sur le site du chantier de la nouvelle aire de jeux, square de Compiègne à Beauséjour (sur l'emplacement de l'ancienne Maison pour tous).

22 novembre : Courses d'orientation Challenge Bertrand Paturet en forêt au Mont Saint-Siméon puis de nuit dans les rues du centre-ville organisées par le club de Noyon Compiègne Orientation.

23 novembre : Participation de la société au salon du bouquiniste de Compiègne.

24 novembre : Patrick Deguise, ancien maire, annonce sa candidature en vue des prochaines élections municipales.

26 novembre : Séance d'installation du conseil municipal des jeunes âgés de 10 à 12 ans et scolarisés du CM2 à la 5<sup>e</sup>.

27-28 novembre : 4<sup>e</sup> édition du festival Histoire & Mémoire autour du thème : « La mémoire de l'école » au cinéma Paradisio organisé par l'association Yakamovie.



### Décembre

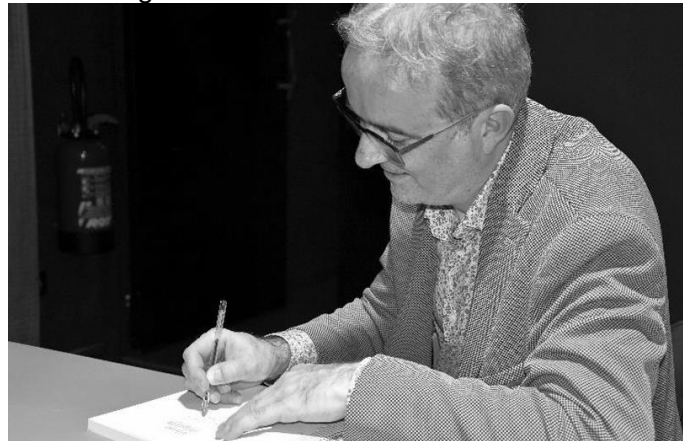
2 décembre : Conférence des Amis du musée du Noyonnais sur l'utilisation des nouvelles technologies autour du patrimoine disparu.

3 décembre : Exposition « Faire corps » par les Faiseurs d'arts.

5 décembre : Lancement des illuminations de Noël.

7 décembre : Concert de l'orchestre d'harmonie « La lettre M » au théâtre du Chevalet.

9 décembre : Conférence de la SHASN « Vivre en Algérie du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle » donnée par Tramor Quemeneur, chargé de cours aux universités de Caen et de Picardie Jules-Verne et secrétaire général de la commission mixte franco-algérienne d'historiens (partie française). Près de 40 personnes ont assisté à cette séance. Une séance de dédicaces a suivi, avec la possibilité d'acquiescer son ouvrage.



13 décembre : Course d'orientation patrimoniale organisée par le club Noyon Compiègne orientation.

Inauguration du marché de Noël devant l'hôtel de ville.

« Ambiance de Noël » organisée par le centre social municipal Saint-Siméon, en partenariat avec les associations du conseil citoyen et Femmes d'Aujourd'hui.

Concerts de la chorale Chorus, des Hauts de Gammes de Varesnes, de la chorale du collège Notre-Dame et de l'harmonie municipale.

14 décembre : Sandrine Dauchelle, maire de Noyon propose au conseil municipal de reverser aux contribuables une compensation de l'augmentation de la part de l'État des taux du patrimoine foncier.

16 décembre : Dernière collecte de sang de l'année 2025.

19 décembre : Concert de Chantal Goya au théâtre du Chevalet.

21 décembre : Parade lumineuse dans les rues de Noyon.

Sources : Presse locale et réseaux sociaux.

Photos : Jean-Yves Bonnard et Fabien Crinon.

## Comptes rendus et mémoires de la SHASN

Tome 25 (1<sup>ère</sup> partie)

Tome 26 (2<sup>e</sup> partie)

Tome 29

Tome 30

Tome 31

Tome 32

Tome 34

Tome 35

Tome 36

Tome 37

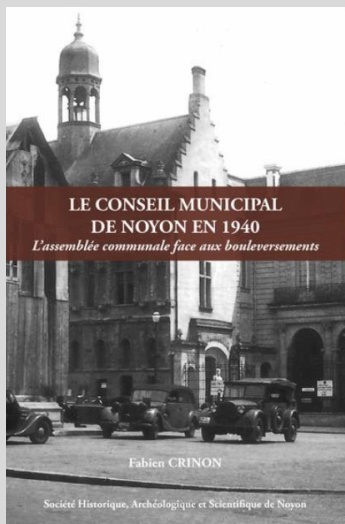
Tome 38

Chacun de ces tomes est en vente au prix de 10€

Tome 40, 15€

Tome 41, 12€

Tome 42, 17€



**Etude sur la bourgeoisie au Moyen-Age**, par Carolus Barré, 20€

**L'exposition rétrospective du Noyonnais (1932)**, 5€

**Le livre rouge de Noyon (1932)**, par Léon Mazière, 5€

**Inauguration du médaillon de Pierre Ramus à Cuts (1941)**, 10€

**Les origines de Jacques-Michel Coupé**, par Gaston Braillon (1983), 7,60€

**Le clergé du Noyonnais pendant la Révolution (1987)**, par Gaston Braillon, 10€

**La Ville de Noyon**, catalogue d'exposition franco-allemand (1988), DRAC, 10€

**Noyon dans la tourmente révolutionnaire (1989)**, par Jean Goumard, 10€

**Jacques Sarazin, sculpteur du Roy (1992)**, par Jean Goumard, 12€

**Les derniers cisterciens à la Révolution (1993)**, par Gaston Braillon, 8€

**Chroniques d'un demi-siècle, Noyon 1900-1950 (1994)**, par Gabrielle Delbecque, 15€

**L'occupation allemande de Noyon, carnets de guerre d'une sœur infirmière (2003)**, par Sœur Saint-Eleuthère, 14€

**La Bataille de Mauconseil (2008)**, par Jean-Yves Bonnard et Jérôme Pautzet, 10€

**Tarlefesse et Happincourt (2008)**, par le Dr Jean Lefranc, 10€

**Sœur Pauline (2009)**, par Georges-Philippe Samson, 12€

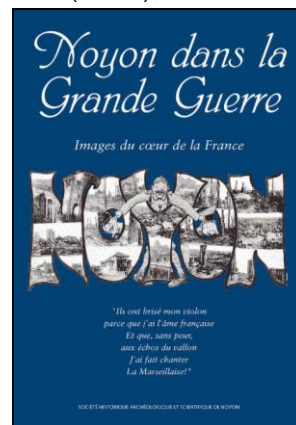
**Le 9<sup>e</sup> Cuirassiers à Noyon (1894-1914) (2009)** par Jean-Jacques Gorlet et le Dr Jean Lefranc, 15€

**Architectures et sculptures gothiques (2011)**, collectif, 20€

**Nouvelles Annales du chanoine Sézille (2012)**, annoté par Eloi Delbecque, 20€

**La guerre de 1870 – 1871 dans l'Oise (2013)**, collectif, 20€

**Noyon dans la Grande Guerre (2014)**, collectif, 12€



**Entrer en guerre dans l'Oise (2015)**, collectif, 25€

**Être en guerre dans l'Oise (2018)**, collectif, 25€

**39/45 dans l'Oise**, par Jean-Yves Bonnard (2019), 12€



**Finir la guerre dans l'Oise (2020)**, collectif, 25€

**Les Années 20 dans l'Oise (2023)**, collectif, 15 €

### BON DE COMMANDE

Société Historique de Noyon  
Hôtel de ville – 60400 Noyon



Brevet sportif populaire 4<sup>e</sup> échelon  
décerné au garde républicain Émile Barril  
à Noyon le 6 juillet 1951.